



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

1897-1939

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

EXISTANT DEPUIS QUARANTE-DEUX ANS

1897-1939

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même ; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent" (Benjamin Sulte)

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
Honorables JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme



LABELLE

QUARANTE-TROISIEME ANNEE, NUMERO 34

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

LE VENDREDI, 25 AOUT 1939

Dans le sillage de Munich

Hommes d'Etat et diplomates européens continuent de marcher, les uns de par leur volonté, les autres contre leur gré, dans le sillage de Munich, où, il y a près d'un an, Hitler aidé de son éminence grise, Mussolini, a trompé avec une cynique hypocrisie ceux qui avaient encore foi en sa parole.

Cette concession consentie au maître de l'Allemagne, par l'Angleterre et la France, dans le but de maintenir la paix et de rassurer la situation, n'a été que le signal d'une série de conquêtes pacifiques réalisées grâce aux coups d'audace de l'Allemagne. Pour cacher son jeu et pour obtenir plus facilement ce qu'il voulait, le Reichsführer a affirmé ne vouloir que réparer l'injustice de Versailles, et ramener à leur patrie les Allemands de Tchécoslovaquie.

On sait pourtant quel partage arbitraire il fit de ce malheureux pays. On connaît ses méthodes de spoliation, de persécution et d'expulsion. On n'oublie pas surtout sa stratégie infâme et géniale à la fois, qui consiste à placer sous sa domination économique, en vertu de traités imposés par lui, sous l'empire de circonstances qu'il provoque, les nations non encore mûres pour l'absorption. Il a soin, le fourbe, de garantir leur indépendance ; ce qui ne l'empêche nullement de renier sa promesse, au bout de quelques mois, de leur imposer sa domination politique et d'investir leurs habitants de la citoyenneté allemande, contre leur gré.

C'est ce qu'il a fait de la Bohême et de la Moravie ; c'est ce qu'il veut faire de la Slovaquie dont il avait garanti l'indépendance pour vingt-cinq ans ! S'il avait réclamé toute la Tchécoslovaquie, à Munich, il ne l'aurait pas obtenue sans de longues négociations et sans de pénibles concessions ; s'il avait osé l'attaquer, il aurait peut-être déclenché un conflit.

La conquête morcelée était préférable à la conquête définitive et complète. L'Europe connaît, pour l'avoir subie trop longtemps, la tactique d'Hitler mise à l'essai en Rhénanie, et exploitée avec succès et maîtrise depuis Munich. Le chancelier allemand tempore, réfléchit, sonde la situation ; soudain, il rappelle ses ambassadeurs, les consulte, prend conseil auprès des ministres des affaires étrangères des nations amies ; puis masse des troupes ici et là, rappelle les réservistes sous les drapeaux, conclut une alliance commerciale ou militaire avec un pays qui pourrait amoindrir son prestige ou nuire à ses projets, et le fait, par cette manœuvre, graviter dans son orbite, pour mieux diviser ses ennemis.

Il est sur le point de porter un grand coup. Et pendant que les chancelleries sont distraites par ses mouvements de troupes imprécis, et alertées par ses menaces faméliques, il porte ce coup, au moment le plus imprévu. C'est de cette façon qu'il a conquis le territoire tchécoslovaque, la Bohême d'avant-guerre. Et à la vue des événements qui se précipitent à une allure vertigineuse selon le caprice d'Hitler, nous ne pouvons nous empêcher de songer à ces paroles de Bismarck : "Quiconque est maître de la Bohême, est maître de l'Europe."

Maître de l'Europe, Hitler semble le devenir de jour en jour. Ne vient-il pas de jeter l'Europe dans la consternation, et de causer au monde la surprise la plus inattendue ? Lui qui avait écrit dans son évangile politique, *Mein Kampf*, *Mon combat*, et déclaré dans la plupart de ses harangues, qu'un pacte russo-allemand serait fatal au Reich ; lui qui avait scellé sa haine du communisme et de la Russie dans une alliance anticommuniste avec l'Italie et le Japon, ne vient-il pas de se rapprocher de cette Russie qu'il prétendait combattre en Espagne, il y a quelques mois ?

S'il n'est pas maître de tous les pays d'Europe, et s'il ne peut pas dicter sa politique à chaque gouvernement, il n'en a guère pas moins la politique générale de l'Europe au gré de ses caprices et de ses ambitions. Ce rapprochement soudain et si illogique avec Staline en constitue la preuve la plus accablante. Et la joie débordante — en apparence du moins — des alliés de l'Allemagne, qui hier encore excrétaient la Russie, démontre l'étendue du prestige transcendant d'Hitler sur ses satellites.

En face de la détermination de l'Angleterre de ne plus tolérer d'invasions des petites nations par les puissances totalitaires, sans intervenir par les armes, Hitler n'avait plus qu'à raffiner sa tactique. Et pendant que la Grande-Bretagne et la France se croyaient sur le point de conclure un pacte d'antagression contre l'Allemagne, celle-ci entraînait la Russie dans une politique de neutralité à son endroit, advenant une guerre. Et cela sous le couvert de négociations commerciales.

Une fois de plus, Hitler vient de couper les ponts aux démocraties occidentales. En s'assurant la neutralité russe, il ampute ses ennemis éventuels de la plus puissante armée de l'Europe. Il porte un coup de mort à la politique d'encerclement qui lui aurait été fatale, dans un autre coup d'audace, Dantzig et la Pologne sont maintenant à sa portée.

Hitler continue de marcher dans le sillage qu'il s'est si habilement tracé à Munich. Et il entraîne à sa suite tous les chefs d'Etat qu'il subjugué avant de les duper.

W. E.

L'honorable H. G. Carroll est mort

L'honorable Henry-George Carroll, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, est décédé, dimanche dernier, dans sa demeure de la Grande-Allée, à Québec, où, depuis trois ans, il vivait en retraite au milieu de sa famille et de ses livres, loin du monde dont il avait connu tous les honneurs. Il était âgé de 74 ans et 6 mois.

Né à Kamouraska, il pratiqua comme avocat à Québec avec feu l'honorable Adélard Turgeon. En 1891, il fut élu député de Kamouraska pour Ottawa. En 1902, il devint solliciteur général dans le cabinet Laurier. En 1904, il fut nommé juge de la cour supérieure et, en 1908, juge de la cour d'appel.

En 1921, le gouvernement Tascheur institua la régie des liqueurs dans la province de Québec. Un homme d'affaires est choisi pour la présidence de la régie, mais à côté de lui, il faut un homme de loi. L'honorable Carroll est nommé à la vice-présidence. Il avait des qualifications spéciales pour ce poste, ayant été président d'une commission royale qui fit enquête sur le commerce des liqueurs, en 1912.

C'est en 1929 que notre éminent concitoyen fut nommé lieutenant-gouverneur de la province.

A Spencer Wood où il fit royale-ment les choses, il reçut les honneurs les plus illustres de l'Empire.

Dans tous les postes importants qu'il occupa, l'honorable M. Carroll fit preuve de hautes aptitudes et de rares qualités. D'une intelligence brillante, d'un esprit large, d'une culture générale, d'un jugement solide, M. Carroll fut sans contredit, l'un de nos compatriotes les plus remarquables. Il a rendu à sa province et à son pays des services précieux.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

En 1921, le gouvernement Tascheur institua la régie des liqueurs dans la province de Québec. Un homme d'affaires est choisi pour la présidence de la régie, mais à côté de lui, il faut un homme de loi. L'honorable Carroll est nommé à la vice-présidence. Il avait des qualifications spéciales pour ce poste, ayant été président d'une commission royale qui fit enquête sur le commerce des liqueurs, en 1912.

C'est en 1929 que notre éminent concitoyen fut nommé lieutenant-gouverneur de la province.

A Spencer Wood où il fit royale-ment les choses, il reçut les honneurs les plus illustres de l'Empire.

Dans tous les postes importants qu'il occupa, l'honorable M. Carroll fit preuve de hautes aptitudes et de rares qualités. D'une intelligence brillante, d'un esprit large, d'une culture générale, d'un jugement solide, M. Carroll fut sans contredit, l'un de nos compatriotes les plus remarquables. Il a rendu à sa province et à son pays des services précieux.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

Aussi, sa perte est-elle regrettée de tous.

MELI-MELO

CONGRES SACERDOTAL AU GRAND SEMINAIRE

Les journées sociales que, depuis quelques années, le grand séminaire de Montréal organise pour les membres du clergé, auront lieu la semaine prochaine : les 28, 29 et 30 août.

Cette année, on étudiera un sujet de très grande actualité et fondamental en économie : **La Corporation Agricole**.

La première journée sera consacrée à l'exposé de l'état actuel de l'agriculture et des causes de son malaise. Les deux autres seront réservées à l'étude des remèdes capables de guérir ce malaise. Parmi ces remèdes on indiquera d'abord la corporation agricole avec ses divers services, les caisses populaires, les coopératives de production et de consommation et puis, l'éducation sociale chrétienne par le clergé, l'école et les cercles d'études.

Comme les années dernières, chaque conférence durera au plus quinze minutes et sera suivie d'un échange de vues d'abord en petits comités de huit et, ensuite, en assemblée générale.

Plus que jamais on visera à être pratique : on insistera moins sur les grands principes que sur le but poursuivi par les diverses organisations agricoles et la manière de les mettre sur pieds et de les faire fonctionner.

En dehors des séances consacrées à l'étude du programme, le Congrès tiendra d'autres séances dans lesquelles sera élaboré un "catéchisme du sens social chrétien".

Les prêtres de tous les diocèses et de toutes les communautés y sont cordialement invités. Ils pourront, s'ils le désirent, être logés et prendre leurs repas au grand séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke.

ASSEMBLÉES LIBÉRALES

La nécessité pour les ministres de rester dans la capitale, à cause de la crise européenne actuelle, a forcé d'ajourner un grand ralliement politique qui devait avoir lieu dimanche à Price, dans la province de Québec, et où le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, le ministre des pensions, M. Power, et le ministre des pêcheries, M. Michaud, devaient adresser la parole.

L'honorable Adélard Godbout, le chef du parti libéral de la province de Québec, tiendra de grandes assemblées à Shawinigan et La Tuque, dimanche et lundi, les 27 et 28 du courant.

MORT DU SÉNATEUR O'CONNOR

Le sénateur Frank-Patrick O'Connor, de Toronto, est décédé, lundi dernier, à l'âge de 54 ans, après une longue maladie. Il était reconnu comme le "roi du bonbon" en Amérique du Nord. C'était aussi un grand philanthrope.

M. O'Connor avait été nommé sénateur le 6 décembre 1935. C'était la première nomination faite par le gouvernement King, après l'élection du 14 octobre de cette même année. Il avait succédé à l'honorable Charles Murphy, d'Ottawa, décédé.

La mort du sénateur O'Connor crée une 10e avance au sénat et réduit le nombre des sénateurs libéraux à 32 contre 54 pour les conservateurs. Il y a 5 vacances dans Québec, 3 dans l'Ontario, une dans l'Alberta et une au Manitoba.

DESCENDANTS DE MONTCALEM ET DE LEVIS A QUEBEC

Le duc de Lévis-Mirepoix, vice-président du comité France-Amérique, président de la section France-Canada, et le marquis de Montcalem, vice-président du comité France-Amérique, président adjoint de la section France-Canada, étaient au nombre des distingués visiteurs français qui sont arrivés à Québec, samedi, à bord de l'"Empress of Australia". On peut dire que ce sont de vieilles connaissances, car tous deux sont venus en 1908 lors du troisième centenaire de Québec.

Le marquis de Montcalem et moi, nous disais sur le bateau, le duc de Lévis-Mirepoix, sommes de vieux amis, nous sommes même amis comme l'étaient nos deux valeureux ancêtres, les héros des plaines d'Abraham et de Sainte-Foye.

Au cours de son séjour à Québec, le marquis de Montcalem ira déposer des fleurs au pied du monument Wolfe-Montcalem dans le jardin du Gouverneur. Et lors de son passage à Carillon, ces jours prochains, il fera remise au musée de Ticondéronga d'une précieuse pièce d'archives inédite consistant en une lettre authentique que le grand vaincu des plaines d'Abraham écrivait à sa mère trois jours après la célèbre bataille de Carillon. Le marquis de Montcalem fera une allocution à l'île aux Noix et à Ticondéronga ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le duc de Lévis-Mirepoix fera don, au cours de son voyage, de bourses dites Maria Chapdelaine, aux Universités de Québec et de Montréal. Les souscriptions pour la formation de ces bourses proviennent de tous les milieux français.

La politique des purs passée au crible

L'assemblée de Saint-Gabriel de Brandon

Une grande assemblée libérale a été tenue, dimanche dernier, à comté de Berthier.

L'honorable Cléophas Bastien, député de ce comté à Québec, et l'honorable Damien Bouchard, député de Saint-Hyacinthe et chef de l'opposition libérale à l'Assemblée législative, y furent les principaux orateurs.

L'honorable Cléophas Bastien. Avant que d'entrer dans le vif de son sujet, l'honorable M. Bastien tient à déclarer qu'il ne garde pas rancune "à ceux qui, aux dernières élections, votèrent contre le parti libéral et contre lui-même. Leur bonne foi, dit-il, a été surprise par un groupe de démagogues qui n'ont rien épargné pour s'emparer du pouvoir. Le chef du gouvernement actuel, qui moisissait sur les banquettes de l'opposition depuis plusieurs années, a donné libre cours à ses instincts naturels de rancune et de démagogie, et ses partisans ont suivi son exemple. Maintenant, l'accalmie s'est produite et les vaincus de 1936 ont grandi dans l'estime de l'opinion publique, tandis que les insulteurs et les prometteurs sont méprisés, même conspués." Rappelant qu'il devait aller en prison deux ou trois semaines après les dernières élections, guidé par son vaillant chef parlementaire, l'honorable M. Bouchard, dit l'ancien ministre, "j'ai livré une guerre tenace et sans merci au premier ministre actuel. Sans jamais le cindre, je lui ai fait face durant trois ans, et jamais il n'a songé à m'accuser de quoi que ce soit. Il en est de même, du reste, de l'honorable M. Bouchard, que je suis heureux de voir à mes côtés, et pour tous les autres anciens ministres et députés libéraux."

Même traitement pour tous les comités de la province. Pour se rendre compte que l'honorable M. Duplessis n'est qu'un pantin politique, vous n'avez, soumet l'orateur, qu'à jeter les yeux chaque côté de vous, lorsque vous voyagez. Vous voyez d'abord des chemins qui sont dans un état lamentable. Vous voyez aussi des ponts effondrés, maintes écoles qui auraient besoin d'être améliorées, etc. Or, le traitement que l'on inflige au comté de Berthier est le même pour tous les autres comtés... Il est vrai que c'est plus payant pour la caisse électorale de donner de gros contrats de voirie sans soumission que d'entretenir les routes, malgré que ce soit au détriment des touristes qui nous visitent de moins en moins depuis trois ans. Lorsque mon parti était au pouvoir, on a pu constater que j'ai fait un effort sérieux pour doter le comté de Berthier d'une voirie convenable. Lorsque l'honorable M. Godbout dirigera les destinées du Québec, il n'y aura pas MM. Duplessis, Tremblay et son barbier Bellemare qui obtiendront des faveurs : tout sera réparti avec justice comme avant 1936. Chose consolante, les tournées triomphales que fait actuellement notre chef à travers la province sont un indice certain, non équivoque que, dès la prochaine consultation populaire, le peuple se débarrassera du dictateur échelonné qui nous dirige en ce moment."

Emprunt de 60 millions prêté au comté de la dernière session. Le député de Berthier parle longuement de la "conduite dictatorial" de l'honorable M. Duplessis en Chambre, non seulement envers l'opposition mais même ses ministres qu'il n'hésite pas "à humilier au besoin", allant jusqu'à faire adopter des lois sans en lire le texte ni permettre aucune critique légitime. "Nous avons maintes fois accusé le chef du gouvernement, continue l'honorable M. Bastien, qu'il trompait l'électorat et qu'il était en train de ruiner la province. Il nous répondait tantôt par des insultes, tantôt par des discours où la vérité était délibérément faussée. Lorsqu'au cours de la dernière session, par exemple, je lui ai demandé s'il était vrai qu'il songeait à emprunter 60 millions afin de pouvoir terminer l'année fiscale finissant le 30 juin, M. Duplessis me répondit en disant que j'étais un traître à ma province, que les finances du Québec étaient dans un état prospère", ajoutant qu'un "grand surplus marquerait la fin de l'année courante. Tout cela n'était donc que mensonge, puisque dès la fin de mars, il demandait aux banques du pays de lui prêter 60 millions, lesquelles ne consentaient à le lui prêter que la moitié de ce montant". Telle est la raison pour laquelle, explique l'honorable Bastien, a-t-on dû s'adresser aux Etats-Unis, et négocier un nouvel emprunt de 30 millions dans les conditions que l'on sait.

"Notre dictateur national, serré de près par les lois américaines", dit M. Bastien, "a dû dire la vérité sur l'état réel de nos finances. Il était trop gêné pour la révéler à ses administrés, mais la crainte des lois américaines le força à faire une confession générale. Dans Québec, M. Duplessis ment ; à Washington, il tremble et se confesse.

"J'ai en mains copie du prospectus nécessaire pour son dernier emprunt. Il y a vu — c'est à n'en pas croire nos yeux — qu'en 1936 la province avait accusé un déficit de 27 millions, en 1937 un déficit dépassant 23 millions et en 1938 un déficit de 35 millions. Mais il y a mieux encore. Le premier ministre, qui, le 22 février, annonçait un grand surplus pour 1939, a aussi été contraint d'admettre que, pour les neuf premiers mois seulement de l'année, il y avait eu un autre déficit de plus de 43 millions."

Faisant par ailleurs allusion "aux taxes directes nouvelles, comme celles sur la bière et l'essence, ce n'est que le commencement", ajoutait M. Bastien. "En voulez-vous une preuve ? Voici, dit-il, ce qu'on lit encore dans la confession du converti à la vérité, confession faite à l'intention des autorités de Washington : "Pour les dépenses à porter au compte capital, telles celles résultant de la construction des routes, c'est l'intention du gouvernement de taxer à l'avenir afin que les revenus soient suffisants pour payer les intérêts et amortir le capital."

Abus nombreux. M. Bastien a accusé les ministres de l'Union dite nationale d'être des affamés qui, ayant convoité le pouvoir depuis 40 ans, s'en donnent aujourd'hui à cœur-joie avec l'argent du public". Il parle de "gaspiillage éhonté dans les travaux de chômage et autres", de "planteurs de contrats accordés sans soumission", de la "création de neuf nouvelles commissions, dont les salaires des présidents varient de \$8,000 à \$12,000 par année, et ceux des commissaires adjoints, de \$5,000 à \$8,500", etc., etc. Après avoir aussi dénoncé l'honorable M. Tremblay comme étant "le maître des gaspillures", il dénonce non moins sévèrement l'honorable M. Dussault, ministre de l'agriculture, pour avoir acheté, pendant une seule année, pour 197,000 d'automobiles et 100,000 de claviergraphes.

M. Bastien juge que "M. Duplessis est dans une situation pour le moins gênante pour morigéner les auteurs de ces gaspillages criminels. Pour aménager un champ de base-ball et un stadium à Trois-Rivières, n'a-t-il pas dépensé lui-même deux millions et demi de dollars ? Tous les corps de police relèvent de lui, à titre de procureur général. Or, lorsque nous étions au pouvoir, nous avions en tout et partout 400 hommes de police, et le procureur général actuel en a 1,200."

Coopération refusée à Ottawa. L'honorable M. Bastien termine en parlant du "refus de Québec de coopérer avec Ottawa dans la lutte

guement de la "conduite dictatorial" de l'honorable M. Duplessis en Chambre, non seulement envers l'opposition mais même ses ministres qu'il n'hésite pas "à humilier au besoin", allant jusqu'à faire adopter des lois sans en lire le texte ni permettre aucune critique légitime. "Nous avons maintes fois accusé le chef du gouvernement, continue l'honorable M. Bastien, qu'il trompait l'électorat et qu'il était en train de ruiner la province. Il nous répondait tantôt par des insultes, tantôt par des discours où la vérité était délibérément faussée. Lorsqu'au cours de la dernière session, par exemple, je lui ai demandé s'il était vrai qu'il songeait à emprunter 60 millions afin de pouvoir terminer l'année fiscale finissant le 30 juin, M. Duplessis me répondit en disant que j'étais un traître à ma province, que les finances du Québec étaient dans un état prospère", ajoutant qu'un "grand surplus marquerait la fin de l'année courante. Tout cela n'était donc que mensonge, puisque dès la fin de mars, il demandait aux banques du pays de lui prêter 60 millions, lesquelles ne consentaient à le lui prêter que la moitié de ce montant". Telle est la raison pour laquelle, explique l'honorable Bastien, a-t-on dû s'adresser aux Etats-Unis, et négocier un nouvel emprunt de 30 millions dans les conditions que l'on sait.

"Notre dictateur national, serré de près par les lois américaines", dit M. Bastien, "a dû dire la vérité sur l'état réel de nos finances. Il était trop gêné pour la révéler à ses administrés, mais la crainte des lois américaines le força à faire une confession générale. Dans Québec, M. Duplessis ment ; à Washington, il tremble et se confesse.

"J'ai en mains copie du prospectus nécessaire pour son dernier emprunt. Il y a vu — c'est à n'en pas croire nos yeux — qu'en 1936 la province avait accusé un déficit de 27 millions, en 1937 un déficit dépassant 23 millions et en 1938 un déficit de 35 millions. Mais il y a mieux encore. Le premier ministre, qui, le 22 février, annonçait un grand surplus pour 1939, a aussi été contraint d'admettre que, pour les neuf premiers mois seulement de l'année, il y avait eu un autre déficit de plus de 43 millions."

Faisant par ailleurs allusion "aux taxes directes nouvelles, comme celles sur la bière et l'essence, ce n'est que le commencement", ajoutait M. Bastien. "En voulez-vous une preuve ? Voici, dit-il, ce qu'on lit encore dans la confession du converti à la vérité, confession faite à l'intention des autorités de Washington : "Pour les dépenses à porter au compte capital, telles celles résultant de la construction des routes, c'est l'intention du gouvernement de taxer à l'avenir afin que les revenus soient suffisants pour payer les intérêts et amortir le capital."

Abus nombreux. M. Bastien a accusé les ministres de l'Union dite nationale d'être des affamés qui, ayant convoité le pouvoir depuis 40 ans, s'en donnent aujourd'hui à cœur-joie avec l'argent du public". Il parle de "gaspiillage éhonté dans les travaux de chômage et autres", de "planteurs de contrats accordés sans soumission", de la "création de neuf nouvelles commissions, dont les salaires des présidents varient de \$8,000 à \$12,000 par année, et ceux des commissaires adjoints, de \$5,000 à \$8,500", etc., etc. Après avoir aussi dénoncé l'honorable M. Tremblay comme étant "le maître des gaspillures", il dénonce non moins sévèrement l'honorable M. Dussault, ministre de l'agriculture, pour avoir acheté, pendant une seule année, pour 197,000 d'automobiles et 100,000 de claviergraphes.

M. Bastien juge que "M. Duplessis est dans une situation pour le moins gênante pour morigéner les auteurs de ces gaspillages criminels. Pour aménager un champ de base-ball et un stadium à Trois-Rivières, n'a-t-il pas dépensé lui-même deux millions et demi de dollars ? Tous les corps de police relèvent de lui, à titre de procureur général. Or, lorsque nous étions au pouvoir, nous avions en tout et partout 400 hommes de police, et le procureur général actuel en a 1,200."

Coopération refusée à Ottawa. L'honorable M. Bastien termine en parlant du "refus de Québec de coopérer avec Ottawa dans la lutte

LA MENACE D'UNE GUERRE UNIVERSELLE

Le ministre allemand aux affaires étrangères, M. Joachim von Ribbentrop, a annoncé, hier, au chancelier Hitler que le traité de non-agression germano-soviétique avait été signé. C'est ce qu'affirme l'agence de presse officielle du Troisième Reich, D.N.B., dans une dépêche qu'elle date de Moscou.

Par ce traité germano-russe, l'Allemagne tient la Pologne dans ses serres et à la sorte de l'Europe dans les mains. Le chancelier Hitler est déterminé à ce que la Pologne accepte les demandes qu'il lui a présentées et qui sont, selon les personnes les mieux informées, les suivantes :

1° Le retour, sans condition, de la ville libre de Dantzig au Reich ;
2° La cession à l'Allemagne de tous les territoires polonais qui étaient allemands avant la Grande-Guerre ;
3° L'acceptation par la Pologne d'un protectorat allemand, identique à celui qui a été établi sur la Bohême et la Moravie, qui affectera tout ce qui restera de terre polonaise, après que le Reich en aura pris ce qui lui conviendra.

On rapporte que sir Neville Henderson, ambassadeur de Londres à Berlin, lequel s'est rendu à Berchtesgaden, a rappelé au Führer que la Grande-Bretagne entendait respecter l'engagement qu'elle a pris de défendre la Pologne contre toute agression directe ou indirecte. Il lui aurait dit aussi que le premier ministre Chamberlain continuait ses efforts de paix. A cela Hitler a répondu, selon les diplomates allemands, que la Pologne devait, ou accepter ses demandes et permettre à l'Allemagne d'occuper pacifiquement les territoires qu'elle convoite ; ou se battre. Dans ce dernier cas, le Troisième Reich verra à ce que la Pologne soit démembrée, une fois de plus, comme elle l'a été si souvent dans le passé.

Sir Neville aurait voulu insister. "Il est trop tard", lui aurait signifié Hitler. Ce dernier, selon un rapport de D.N.B., l'agence de presse officielle du Reich, "aurait fait comprendre très clairement à l'ambassadeur britannique que les engagements qu'a pris le gouvernement de la Grande-Bretagne ne peuvent pas induire l'Allemagne à renoncer à défendre ses intérêts vitaux".

La Grande-Bretagne et la France sont sur le pied de guerre.

L'Amirauté a envoyé du renfort à son escadre de la Méditerranée. Le gouvernement français a ordonné la mobilisation partielle, à une séance d'urgence du conseil de la défense nationale. Cet ordre signifie que le nombre des Français appelés sous les armes est actuellement de 1,500,000 à 2,000,000.

Le gouvernement anglais a mobilisé tous les officiers de l'armée de la défense passive de même qu'un nombre indéterminé de réservistes des armées de terre, de mer et de l'air. Il a aussi placé un embargo

entreprise contre le chômage". Il insiste particulièrement sur "le plan Rogers destiné à aider aux municipalités qui ont des sans-travail à supporter, plan dont l'adoption a été vainement proposée, au cours de la dernière session, par l'honorable M. Leduc, ancien ministre de la voirie, et secondée par lui-même à titre de député de Berthier".

Fosant en principe que "la prochaine élection provinciale sera une heure décisive pour notre peuple et sa province", l'honorable M. Bastien fait l'éloge de l'honorable M. Godbout et de son "programme qui, dit-il, a été mûri par un homme d'expérience dans la gouverne des affaires publiques".

L'honorable Damien Bouchard. Venu pour rendre hommage à l'honorable M. Bastien, son "principal lieutenant en Chambre dans la bataille livrée depuis la défaite de 1936", l'honorable M. Bouchard dénonça, lui aussi, non moins sévèrement, la politique financière du gouvernement actuel, disant qu'"il a multiplié les emprunts au point que la province est aux portes de la banqueroute. (...) Nous savons où sont allés les millions gaspillés depuis trois ans, a-t-il ajouté, et une enquête complète des comptes publics révélera bientôt, c'est-à-dire au retour des libéraux au pouvoir, où se trouvent les voleurs et les pilliers du trésor."

sur toutes les matières premières qui peuvent servir à la guerre : le cuivre, le nickel, la ferraille, la gazoline, le caoutchouc.

Les Chambres anglaises ont été convoquées d'urgence, pour hier.

AU CANADA

Possédant en vertu des statuts existants des pouvoirs extraordinaires pour agir en cas de guerre "réelle ou de danger imminent de guerre", le premier ministre, l'honorable M. Mackenzie King et ses collègues du cabinet ne convoqueront pas le Parlement à moins qu'il ne devienne évident que tous les efforts pour sauver la paix en Europe n'ont aucune chance de succès.

Le premier ministre a fait cette déclaration, hier, après avoir conversé par téléphone avec les chefs des partis de l'opposition à la Chambre des communes. Il ajouta cependant qu'il était encore d'avis qu'il n'existaient pas en Europe de question impossible à résoudre pacifiquement.

En vertu de la loi des mesures de guerre de 1914, le gouverneur en conseil peut exercer des pouvoirs extraordinaires dans les circonstances pressantes à la suite d'une déclaration de guerre et, en vertu des lois de la milice et de la marine, le gouvernement peut mettre les unités disponibles en service actif pour la défense du Canada.

Le premier ministre a laissé entendre que son gouvernement ne se servirait de ces pouvoirs que si un cas d'urgence se présentait alors que le Parlement ne siège pas, mais il déclara que le Parlement serait convoqué immédiatement s'il devenait évident que tous les efforts étaient inutiles. Il faudrait environ une semaine pour permettre au Parlement de se réunir.

Pas de conscription

Le premier ministre, M. King, a laissé entendre qu'aucune troupe ne serait envoyée en dehors du Canada sans l'assentiment du Parlement ; il déclara également, à la dernière session, qu'il n'y aurait pas de conscription au Canada sous le régime libéral.

La conscription en 1917 pour la Grande-Guerre fut faite en vertu de la loi du service militaire, votée cette année-là.

D'après le ministre de la justice, l'honorable M. Lapointe, la loi était périmée immédiatement après la guerre.

"La Loi du service militaire contenait une clause à l'effet qu'elle ne serait en vigueur que pour la durée de la guerre qui s'est terminée en 1918", a dit M. Lapointe, parlant à la Chambre des communes, le 16 mars 1938. "D'après les dispositions même de la loi, elle devenait périmée à la fin de la guerre."

M. Lapointe fit ces déclarations pour répondre à un député qui proposait un projet de loi pour abroger la Loi du service militaire. "Vous ne pouvez tuer un cheval mort", a-t-il dit.

La protection du Canada

L'honorable Ian Mackenzie, ministre de la défense, déclare que son ministère était prêt à prendre les mesures nécessaires à la sécurité du Canada. Ceci comprendrait la mobilisation de la milice, soit environ 50,000 hommes disponibles, pour prendre en mains les travaux de défense et prendre les mesures jugées nécessaires pour protéger le Canada contre l'invasion, les désordres et le sabotage.

Emouvant appel du pape Pie XII

Hier, le pape Pie XII s'est adressé au monde par la radio. Sa Sainteté a fait un vibrant appel aux grandes puissances leur demandant de régler leurs différends par la raison plutôt que par la guerre. Pie XII a surtout insisté sur les idéals de paix et de justice qui doivent être les mobiles les plus puissants de la conduite des hommes.

L'intervention de M. Roosevelt

M. Roosevelt, président des Etats-Unis, a lancé, hier, des appels de paix au chancelier Hitler et au président Moscicki, de la Pologne.

Il leur a demandé de régler leurs difficultés par la négociation, l'arbitrage et la conciliation.

Nouvelle duperie de M. Duplessis

Les travaux de chômage

Heureux de ce que le gouvernement de Québec a ENFIN accepté les accords proposés par Ottawa au sujet des secours directs et des travaux de chômage, ainsi que l'a annoncé lundi dernier, l'honorable Maurice Duplessis, l'honorable Norman Rogers, ministre fédéral du travail, s'est toutefois déclaré "quelque peu surpris", mercredi, d'apprendre que le gouvernement américain avait été mis au courant de cette acceptation de Québec il y a déjà sept semaines.

Le ministre du travail dit qu'il n'avait pas été peu surpris de lire dans un prospectus déposé à Washington par le gouvernement de Québec, en prévision de son récent emprunt de \$30 millions, que cet accord avait en réalité été signé par Québec le 6 juillet.

"Il appert donc que lorsque M. Duplessis et la délégation des maires de la province se sont présentés aux ministres fédéraux le 8 août, pour déclarer formellement que l'accord soumis par le Dominion n'était pas satisfaisant, ce même accord, pour ce qui est de la province de Québec, avait été approuvé et signé", observa M. Rogers.

Depuis février

M. Rogers rappelle que cet accord, analogue à ceux qui sont actuellement en vigueur dans d'autres provinces, faisait le sujet de négociations entre Ottawa et Québec depuis le mois de février et le sujet de discussions dans la presse et dans les meetings politiques depuis plusieurs semaines.

Etrange prétention

"De plus", dit-il, "le gouvernement du Québec annonçait, il y a quelque temps, qu'il devait suspendre tous ses travaux de chômage parce qu'il ne pouvait parvenir à s'entendre avec les autorités fédérales. A ce sujet, il y a deux semaines, M. Duplessis, qui dirigeait une délégation des maires du Québec auprès des ministres fédéraux, se déclara complètement désappointé de l'accord proposé."

M. Rogers se déclara content d'apprendre que, "cette controverse s'étant heureusement terminée", la province de Québec pourrait profiter des sommes votées par le Parlement pour les travaux de chômage autant que de celles prévues pour la contribution fédérale aux secours directs. L'accord prévoit une division

"40-40-20" du coût des secours directs et une division à parts égales, entre la province et le Dominion, du coût de la main d'œuvre des travaux municipaux d'amélioration.

Washington informé avant Ottawa
Le prospectus déposé à Washington, par le gouvernement provincial, était daté du premier août 1939 et publié sur l'autorisation de l'honorable Martin-B. Fisher, le trésorier de la province de Québec, dit M. Rogers.

"Ce qui me surprend le plus, c'est que la province de Québec jugea bon de mettre les autorités américaines au courant de son approbation et de sa signature, le 6 juillet, d'un contrat entre le fédéral et le provincial et que nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, reçu de copie signée de ce contrat à Ottawa."

"Parmi d'autres déclarations surprenantes contenues au prospectus on trouve celle-ci en page 17 :

Tel que mentionné plus haut, les dépenses de secours prévues pour la province de Québec, pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1939, se placent à \$28,000,000 environ. L'augmentation substantielle de ces dépenses, en comparaison de celles encourues durant les années précédentes, est due à une politique temporaire de substitution de travaux publics aux secours directs, principalement aux alentours de Montréal et d'autres centres urbains.

"De ceci, il ressort qu'au moment où M. Duplessis déclara que c'était son dessein bien arrêté de substituer les travaux publics aux secours directs, que telle avait été sa politique en 1936 et que cette politique restait toujours la même, — à ce moment précis, le gouvernement provincial de Québec en était venu à la conclusion que les travaux publics ne constituaient pas un remède permanent au chômage et que leur usage n'était que le fait d'une "politique temporaire", comme on le dit dans le prospectus.

Les travaux auraient pu continuer

M. Rogers ajouta que si le gouvernement provincial avait mis Ottawa au courant des faits en même temps qu'il déposait son prospectus aux Etats-Unis, les travaux publics seraient actuellement en marche, la question des secours de chômage simplifiée et beaucoup de discussions inutiles et nuisibles évitées."

LETTE D'OTTAWA

UNE SEMAINE CALME EST PREVUE A OTTAWA

On s'attend à une semaine politique très calme à Ottawa à moins de développements imprévus. Le très honorable Mackenzie King restera à Kingsmere où il travaille tranquillement, tout en restant en contact continu avec son bureau à Ottawa et le ministère qu'il dirige, celui des affaires extérieures.

Les rumeurs d'élection en octobre persistent mais, chose certaine, il n'y aura pas de dissolution du Parlement tant qu'il y aura danger de guerre en Europe. Dans le moment, la situation ne semble pas bien encourageante. Le premier ministre, tel qu'il l'a déclaré plus d'une fois, ne se croirait justifiable de dissoudre les Chambres dans les conditions actuelles, surtout lorsque le mandat du Parlement actuel n'expire qu'au printemps de 1941.

L'existence d'un Parlement au Canada est de cinq ans. Les dernières élections générales ont eu lieu en octobre 1935. Aux cinq ans il faut ajouter les six mois autorisés par la loi pour élire un nouveau Parlement. Advenant une guerre dans laquelle prendrait part l'Angleterre, le Parlement fédéral serait immédiatement convoqué en session spéciale, car même sans envoi de troupes expéditionnaires le Canada aura des questions importantes à décider.

Le premier ministre a catégoriquement déclaré que dans une telle situation, aucune décision de grande importance ne sera prise par arrêté ministériel. Il faut deux mois pour

un appel au peuple, et lorsque le Parlement est dissous l'administration doit se faire par arrêtés ministériels.

Le premier ministre est tenu constamment au courant de la situation européenne.

TRAVAUX AUXQUELS SONT EMPLOYES DES MILLIERS DE JEUNES

L'honorable Norman McL. Rogers, ministre du travail, est revenu d'une visite au camp forestier de Petawawa où se trouvent des jeunes gens de 18 à 25 ans travaillant à un projet fédéral-provincial.

Le ministre a fait observer aux jeunes gens que le programme national forestier a pour but de travailler à la conservation de la forêt et de maintenir la citoyenneté canadienne. Les jeunes gens forment une armée de conservation, armée qui n'a aucune relation avec celle qui songe à la guerre. Le gouvernement cherche à aider aux jeunes à se procurer du travail. Plusieurs milliers de chômeurs sont maintenant employés à des travaux forestiers pour lesquels le gouvernement fédéral paie la moitié des dépenses de chaque gouvernement provincial intéressé. Les gages sont de un dollar par jour avec pension. Comme il faisait excessivement chaud en fin de semaine lorsque le ministre a visité le camp il s'est baigné dans la rivière avec ceux qu'il allait voir. Le camp de Petawawa est pour les chômeurs des districts d'Ottawa, de Pembroke, Renfrew et Arnprior.

Nouveau catéchisme électoral

D'après le catéchisme des électeurs tel que publié par l'Union dite nationale, en 1936.

REFORMES ELECTORALES

— M. Duplessis n'avait-il pas promis, au cours de ses campagnes de 1935 et de 1936, la réforme de nos lois électorales ?

— En effet, M. Duplessis avait promis de rendre plus sévères les peines infligées à ceux qui faussent le jugement du peuple et d'adopter toutes sortes de mesures susceptibles de rendre impossible le vol des élections.

— Que s'est-il passé sous le régime des Purs ?

— Deux organisateurs de M. Duplessis ont été arrêtés, et condamnés pour avoir travaillé plus que de raison pour un candidat de la Sainte Union Nationale, M. Fitch, dans le comté de Saint-Louis.

— Qu'entendez-vous par "travailler plus que de raison" ?

— J'entends que ces deux individus avaient sciemment favorisé le travail des télégraphes à la solde du candidat de l'Union Nationale en s'opposant à ce qu'ils soient arrêtés sur le fait, dans les pools, le jour de la votation.

— De quelle façon l'électorat de la province a-t-il été volé au cours de cette élection de Saint-Louis ?

— De la plus scandaleuse façon puisqu'on a trouvé que dans plusieurs pools il y avait eu plus de votes enregistrés que d'électeurs inscrits sur les listes.

— Qu'a fait M. Duplessis lorsqu'il a pris connaissance de ces faits ?

— Il a ouvert tout grands ses bras, au nom de la Sainte Union Nationale, au candidat Fitch, Juif élu grâce aux voleurs d'élections.

— Ce geste de M. Duplessis a-t-il été approuvé par les honnêtes gens de la province ?

— Ils ont été unanimes à déclarer qu'un premier ministre qui accueille ainsi un député élu frauduleusement est indigne d'occuper un poste aussi important.

— Les députés de l'Union Nationale ont-ils approuvé le premier ministre à cette occasion ?

— Ceux qui conservent encore quelque fierté n'ont pas caché leur dégoût profond tout en se gardant de l'exprimer publiquement par crainte de représailles.

— Au lendemain de cette élection de Saint-Louis, qu'a fait M. Duplessis pour marquer son approbation des méthodes qui lui avaient valu une victoire ?

— Il a confié au député Fitch élu frauduleusement la mission de second l'adresse en réponse au discours du trône à l'ouverture de cette session.

— Avez-vous retenu le nom d'un des complices des télégraphes unionistes ?

— Le principal, qui a été condamné à six mois d'emprisonnement par le juge Maurice Tétrault, est un nommé Samuel Labanson, sous-officier pour ces élections-là.

— Cet individu a-t-il été incarcéré ?

— Non, car son avocat, qui est en même temps un avocat de la couronne, en a appelé du jugement comme c'était son droit de façon à éviter à son client l'infamie de la prison si possible.

— Est-ce que l'Union Nationale est chargée de payer les frais de justice pour la défense de Samuel Labanson ?

— Je l'ignore.

— M. Duplessis n'avait-il pas promis d'imposer la carte d'identité dans toutes les villes de moins de dix mille âmes ?

— C'est en effet ce qu'il avait promis mais il ne l'imposera pas parce que l'excellent travail des Labanson et autres oiseaux de même plumage si utile à la Sainte Union Nationale deviendrait impossible.

— Est-ce le seul cas où le parti qui dirige M. Duplessis a manifesté son grand désir d'influencer indûment l'électorat ?

— Non, car toutes les élections complémentaires, comme celles qui ont été tenues dans Chicoutimi, la Beauce, Stanstead et Saint-Louis, l'argent a coulé à flots et bien d'autres choses aussi.

— Est-ce là ce qu'avait préconisé la Sainte Union Nationale en 1935 et en 1936 ?

— C'est exactement le contraire de ce qu'elle avait préché puisqu'elle avait promis de garantir de toutes les façons possibles la libre expression de la volonté populaire.

— N'avait-il pas été également question, dans le Petit Catéchisme de l'Union Nationale d'une diminution des dépenses d'élections ?

— Oui, M. Duplessis avait promis de diminuer ces dépenses. Non seulement il ne l'a pas fait, mais les élections ont coûté trois fois plus cher que jamais auparavant.

— Comment le savez-vous ?

— D'après des chiffres confidentiels, l'élection de Chicoutimi où M. Talbot a été élu aurait coûté \$52,000, l'élection de Stanstead \$28,000, et l'élection de Saint-Louis approximativement 125,000. Ce sont là des

sommes fabuleuses à un moment où des milliers d'ouvriers sont en chômage.

— D'où proviendrait tant d'argent ?

— De la caisse électorale de la Sainte Union des Pours copieusement garnie par les entrepreneurs qui obtiennent des contrats sans soumission.

— Y a-t-il encore des contracteurs qui obtiennent des contrats sans soumission et qui souscrivent à la caisse électorale de M. Duplessis ?

— Oui, il y en a encore.

— Pouvez-vous nommer une compagnie qui a obtenu des contrats sans soumission ?

— La Dufresne Construction et la Dufresne Engineering qui sont les deux favorites de M. Duplessis.

— Est-il à votre connaissance que M. Duplessis devait règlementer les souscriptions individuelles ?

— Je trouve dans son Petit Catéchisme, à la page 93, alinéa 7, le paragraphe suivant au nombre de ses promesses : "Limitation des souscriptions électorales individuelles".

— Ne devait-il pas également règlementer les souscriptions aux fonds électoraux faites par les compagnies à responsabilité limitée ?

— C'est aussi ce qu'il avait promis à l'alinéa 6, page 93 du même manuel. Il n'a tenu ni l'une ni l'autre de ces promesses puisque sa caisse électorale continue à s'agrandir à des sources innovées.

— Que prévoyez-vous aux prochaines élections générales que tiendra M. Duplessis dans la province ?

— Je prévois que nous verrons une orgie de dépenses électorales et que tous les moyens possibles seront pris afin de faire triompher, bon gré mal gré, le parti des Pours de la Sainte Union Nationale.

— Pourquoi employez-vous aussi fréquemment ce terme désiroire de "Sainte Union Nationale" ?

— Parce que les dirigeants de ce parti qui se sont représentés au peuple comme des réformateurs au-dessus de tout soupçon se comportent en nombre d'occasions comme de bien tristes individus tout à fait indignes d'occuper une charge publique, si modeste soit-elle. Parce que, également, ces tristes individus se sont drapés à tout propos et hors de propos dans le manteau de la religion pour couvrir leurs turpitudes. Parce que ces tristes individus ont proclamé partout qu'ils avaient l'appui du clergé et qu'ils essaient encore de le faire croire en s'associant, le plus souvent possible, aux manifestations extérieures du culte. Parce qu'ils entraînent les religieux et le clergé en général dans des débats parlementaires où la simple décence devrait leur interdire de traîner la religion et ses représentants. Parce qu'ils se conduisent comme les Pharisiens flétris par le Christ chaque fois qu'ils s'avancent orgueilleusement à l'avant du temple dans l'espoir qu'en proclamant ostensiblement leur foi ils cachent au peuple leurs iniquités.

— Comment croyez-vous que le clergé de cette province voit-il cela ?

— Du plus mauvais œil depuis qu'il réalise qu'il importe de ne pas mêler à la religion les bassesses d'une certaine politique surtout lorsqu'il sait que le peuple de la province, à quelque parti qu'il appartienne, est également attaché à la foi de ses pères et qu'il n'endurera pas qu'on y portât atteinte.

— N'est-ce pas mêler à la politique la religion que de s'exprimer comme vous venez de le faire ?

— Je n'ai fait que rétablir les faits, sans plus.

(à suivre)

De L'Attaque.

Programme d'étude du 2e congrès national de l'Union des jeunes catholiques canadiens

IDEE GENERALE

"L'avenir économique des Jeunes" 1ère partie

"Quelles sont à l'heure actuelle les chances d'emploi pour les jeunes ?" 2ème partie

"Les Jeunes peuvent-ils espérer trouver de l'emploi ? Dans quels domaines principalement ? Quelle orientation nouvelle doit-on donner aux jeunes et quelles créations s'imposent pour qu'ils puissent trouver un emploi permanent ?" 3ème partie

"A qui revient le soin d'aider les jeunes à trouver un emploi permanent et quelle méthode doit-on employer ?" 4ème partie

"Quel doit être le travail de l'Union concernant l'emploi des jeunes ?" 5ème partie

Ce congrès aura lieu à Toronto en octobre prochain.

Mort d'un artiste canadien-français

M. Achille Fortier

L'art musical canadien vient de perdre l'un de ses plus éminents représentants en la personne de M. Achille Fortier, pianiste et compositeur, qui a succombé, samedi, à une longue maladie, à l'hôpital Notre-Dame, de Montréal.

Plusieurs de nos musiciens doivent à M. Fortier leur formation ; il avait fait partie du jury du Prix d'Europe et de celui des Festivals qu'organisaient le Pacifique canadien à Québec ; enfin il laisse un recueil de chansons canadiennes harmonisées avec l'élégance qui caractérisait son style musical.

Il avait composé également une Messe qui fut exécutée pour la première fois à l'église Notre-Dame le 22 novembre 1897, ainsi que plusieurs mélodies et motets. Mais presque toutes ses compositions, ainsi que ses souvenirs de musiciens, furent détruits dans un incendie qui ravagea sa maison de campagne, à Saint-Placide, en avril 1937.

Notes biographiques

M. Fortier était né à Saint-Clet, dans le comté de Soulanges, le 23 octobre 1864, fils du Dr L.-A. Fortier et d'Émerande Bonin. Elevé à Sainte-Scholastique, il fit ses études aux collèges de Sainte-Thérèse et de l'Assomption, et aborda la musique avec comme maîtres Buillaume Couture pour l'harmonie et Dominique Ducharme pour le piano.

En septembre 1885, il partait pour Paris, où il fit un séjour de cinq ans, étudiant le chant avec Romain Bussine et l'harmonie avec Théodore Dubois. En 1888, après examen passé devant un jury composé de

Gounod, Franck, Massé, Dubois et autres, il était admis, premier Canadien à obtenir cette distinction. Au cours de composition, donnait Ernest Guiraud, au Conservatoire. Il y eut comme condisciples Bachelier, Dukas, Ropartz, Gedalge et autres.

En 1890, il rentra à Montréal pour se livrer à l'enseignement, dans plusieurs communautés ainsi qu'en cours privés. En 1896-97, il était maître-de-chapelle à Notre-Dame.

Sa santé fort affectée par ce labeur ardu, il renonça quelques années plus tard à l'enseignement et devint traducteur aux Débats, à Ottawa, poste qu'il occupa jusqu'en 1924.

Il prit alors sa retraite, mais continua à s'occuper de son art préféré : la musique.

M. Achille Fortier compte de nombreux amis dans la région du nord de Montréal où sa famille est bien connue. Il était le frère de Mme Calixte Ethier, de Sainte-Scholastique, et de feu M. Victor Fortier qui vécut plusieurs années à Saint-Jérôme. Lui-même passa un hiver dans notre ville, il y a six ans.

M. Achille Fortier laisse sa femme, née Jeanne Lavoie ; un fils, Claude ; une fille, Suzanne ; une sœur, Mme Edwidge Ethier, et deux frères, Léo, de Montréal, et Arthur, d'Ottawa.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à l'église Saint-Clement de Viauville et l'inhumation à Sainte-Scholastique.

Nous prions la famille d'agréer nos vives sympathies.

Informations internationales

Les protestants d'Allemagne luttent et se défendent

Il y a quelques semaines, onze évêques de l'Eglise allemande protestante officielle ont adhéré au programme des soi-disant "chrétiens-allemands" passés au national-socialisme et au racisme. Un peu plus tard, les quatre évêques des Eglises luthériennes allemandes qui, au début du XIXe siècle, se sont refusées à l'union entre luthériens et réformés, ont suivi leur exemple.

Ces douloureux événements n'ont pas été sans susciter une réaction des plus vives et une condamnation des plus explicites de la part de l'Eglise confessionnelle qui porte le nom d'Eglise évangélique de l'Union de la Vieille Prusse, dont les représentants ont tenu récemment, leur VIIIe synode en un lieu demeuré secret.

Ce synode, dans un communiqué qui, lui, a été rendu public, a flétri la conduite de M. Werner, le pasteur qui, le 4 avril dernier, s'est rallié avec éclat aux "chrétiens allemands" et a été aussitôt institué chef de l'Eglise évangélique allemande par les autorités nationales-socialistes. On lira ci-dessous, les passages les plus importants de cette déclaration qui fait grand honneur au courage de ceux qui en ont assumé la responsabilité.

La condamnation de M. Werner Elle s'ouvre par un rappel des faits qui ont amené l'intervention de l'Eglise évangélique :

"Le 4 avril 1939, M. Werner, président du Conseil supérieur de l'Eglise, a annoncé qu'il venait de s'unir aux Chrétiens allemands adhérents de l'Eglise nationale et de mettre toute l'action des autorités ecclésiastiques au service des principes préconisés par les partisans de l'Eglise nationale. Après quoi, M. Werner a participé à la fondation d'un Institut qui, niant l'unité de la révélation de Dieu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament se propose de faire voir, dans la Bible un ouvrage arbitrairement compilé. Pour réaliser ses visées touchant la création d'une Eglise nationale, il a promulgué à nouveau toute une série de décrets, dirigés contre les prédicateurs et les paroisses qui entendent rester fidèles à notre Confession. La tentative de se justifier qu'il a entreprise le 8 mai 1939 n'a rien changé à l'existence de ces faits. Voilà pourquoi nous déclarons ce qui suit :

"1° Au jugement unanime de la chrétienté, la doctrine et l'administration des Sacraments, telles qu'elles se présentent chez les chrétiens allemands adhérents à l'Eglise nationale sont incompatibles avec l'Ecriture et en opposition absolue avec l'Eglise. Souvent, et de façon pressante, on a mis en garde M. Werner contre sa tendance à s'engager dans une voie qui, ayant commencé par l'abandon de la foi chrétienne, ne peut qu'aboutir à la dissolution de l'Eglise chrétienne dans notre peuple. Il a dédaigné ces avertissements. Des lors, M. Werner et tous ceux qui l'ont suivi se sont écartés des bases de la communauté de l'Eglise chrétienne.

"2° Or, celui qui abandonne les

bases de l'Eglise chrétienne n'a plus le droit d'exercer une autorité quelconque dans son sein. Les discours et les actes de M. Werner et des autorités qui lui sont subordonnées, n'ont plus, désormais, ni force religieuse, ni valeur juridique, dans l'Eglise évangélique. N'est autorisé à agir au nom de cette Eglise que la paroisse qui persiste à s'appuyer sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa seule et unique base.

Un langage plein de fierté Le document si vigoureux que nous venons de citer se poursuit en formules pleines de décision et de fierté. "A la force sans droit, dit-il, nous opposons l'Evangile du vrai ministère." Puis, on y lit cette dénonciation des spoliations qui ont commencé et dont on trouve aussi tant d'exemples en Autriche, au détriment des catholiques.

"Nous affirmons aux paroisses fidèles à la parole de Dieu que c'est à elles seules qu'il appartient de disposer des églises et des presbytères, construits pour que la pure parole de Dieu les rassemble. Les autorités ecclésiastiques (dissidentes) s'approprient les biens, les impôts culturels, les quotas des paroisses afin de s'en servir, de toute évidence, pour organiser une Eglise nationale. Nous affirmons que c'est commettre un vol que d'enlever aux paroisses chrétiennes ce qui est destiné au service de l'Evangile."

S'adressant aux fidèles, le Synode leur rappelle leur rôle et leur devoir : "Soyez-vous, leur dit-il, que c'est vous, l'Eglise évangélique, et non pas les autorités qui se sont écartées de la base et de la communauté de l'Eglise chrétienne. Soyez fidèles aux pasteurs qui vous présentent l'Evangile avec pureté et sincérité. Aidez-les par vos prières et vos sacrifices. Et soyez sans crainte, si cela entraîne pour vous des persécutions, car c'est une grâce de Dieu que de souffrir le mal et l'injustice pour les droits de la conscience."

Les droits de l'Eglise et des Pasteurs Certains pasteurs fidèles ayant été déplacés et affectés à titre de représentants et de punition à d'autres paroisses, le Synode, dans une résolution spéciale, a tenu à protester contre de telles mesures et à déclarer nul le décret du 18 mars 1939 qui les a prescrites. Ce décret viole, a-t-il dit, les droits des communautés. Quant aux tribunaux disciplinaires institués par M. Werner, on doit les considérer comme dénués de tout pouvoir dans l'Eglise.

Par cette voie, le Synode s'est trouvé conduit à affirmer une fois de plus quelle est la véritable destination des biens ecclésiastiques et pourquoi il est interdit à quiconque de les faire servir à d'autres usages que ceux auxquels ils sont consacrés. La contribution versée pour l'Eglise, a reçu de l'Etat, le caractère d'un impôt explique le Synode mais ce fait ne change en aucune manière le but qui lui est assigné, elle constitue essentiellement "un sacrifice consenti à l'Eglise."

"C'est à la communauté qu'appartient le droit exclusif de disposer et des fonds réunis par l'impôt ecclésiastique, et de tout ce qui ap-

A Sainte-Thérèse

LE GOUVERNEMENT FEDERAL ACCORDE \$9,880 POUR LES TRAVAUX A LA RIVIERE-AUX-CHIENS

On nous apprend que M. Roméo Marier, maire de la ville de Sainte-Thérèse, a reçu du ministère des travaux publics, d'Ottawa, la confirmation qu'une somme de \$9,880.00 était octroyée pour les travaux de réparations à la Rivière-aux-Chiens en vue de prévenir les inondations printanières.

Cette somme de \$9,880.00 est destinée pour des travaux qui devront être effectués au cours de l'automne. Les travaux commenceront d'ici quelques jours, c'est-à-dire des que le représentant du ministère des travaux publics à Montréal sera venu à Sainte-Thérèse les mettre en marche. M. Marier croit qu'ils commenceront au cours de la semaine prochaine.

On se souvient que le 22 juin dernier, une délégation de Sainte-Thérèse, conduite par M. L.-E. Parent, député de Terrebonne, se présenta chez l'honorable Arthur Cardin, à Ottawa, dans le but d'obtenir le subside qui est octroyé aujourd'hui.

La nouvelle de cet octroi a été accueillie avec joie par tout le corps municipal, et il en est certes ainsi de toute la population. Ce montant de \$9,880.00 est pour l'automne de 1939 ; le conseil verra, l'an prochain, à aborder le fédéral plus tôt afin d'obtenir un octroi plus substantiel.

LIVRES — JOURNAUX REVUES

"LES ANNALES"

Le lecteur, curieux de savoir ce que sont les Ecoles de chefs constituées dans l'Allemagne nazie, trouve dans les Annales du 10 août de captivants documents sur cette question. On aura également, dans ce numéro, vingt articles du plus haut intérêt, embrassant la vie moderne et la vie d'autrefois, éclairant à la lumière du passé les grands faits d'aujourd'hui. Le cent cinquantième de la Révolution est marqué par deux excellentes études de Gérard Walter sur Robespierre et d'Albert Bayet sur la Philosophie du XVIIIe. Les friands de sciences naturelles se divertiront à la lecture des pages consacrées aux Mamouths de Sibérie. Bien entendu, les rubriques habituelles du cinéma, des livres nouveaux et du théâtre tiennent parfaitement au courant de l'actualité.

Partout en vente. Le numéro, 1 franc.

Progrès de l'aviation civile

Ottawa, Canada. — L'aviation civile a continué de progresser au Canada en 1938, et le nombre des vols effectués pour des fins commerciales ou autres a été de 205,175, soit une augmentation de 14,772 sur le total de l'an dernier. On a fait 1,338,116,542 milles de vol, soit 896,897 milles de plus qu'en 1937, et on a transporté 10,611 apprentis-pilotes, 19,965 passagers réguliers. On a transporté par avion 21,474,691 livres de fret et 1,900,309 livres de matière postale. Bien que le total du fret soit sensiblement inférieur à ceux des deux dernières années, on a transporté beaucoup plus de matière postale. Les vingt-trois clubs d'aviation légère qu'il y avait au Canada en 1938 comptaient 128 membres-aviateurs.

Le transport des marchandises des passagers et de la matière postale dans les régions les plus éloignées du Canada a constitué la principale occupation de l'aviation commerciale canadienne durant l'année. Les marchandises ont consisté en grande partie en machines et en fournitures destinées aux mines des régions du Nord du Québec et de l'Ontario, des provinces de l'ouest et des Territoires du Nord-ouest. Plusieurs régions minières du Nord, qui ont de belles perspectives, n'étaient autrefois accessibles que par canot et par attelage de chiens, sont aujourd'hui desservies par des services aériens réguliers. Les aviateurs commerciaux s'occupent aussi de la patrouille des feux de forêts des relevés forestiers et de la photographie aérienne. On emploie aussi l'aviation sur une grande échelle maintenant pour l'élaboration de levés topographiques.

Le Canada a été l'un des premiers pays à faire du transport de fret par avion, et l'inauguration récente de la Ligne Air-Canada indique les progrès enregistrés dans le transport des passagers.

partient à l'Eglise. C'est à elle de veiller à ce que les immeubles servent uniquement au but pour lequel ils ont été édifiés par leurs fondateurs et d'empêcher, autant que possible, qu'ils deviennent des temples d'une nouvelle religion." Et le Synode de conclure par cette ferme formule : "Nous n'abandonnerons pas notre Eglise à une foi étrangère."

Notre rivière

L'humble rivière de chez nous
Ne mène pas grand tapage.
Avec un bruit paisible et doux,
Elle fait le tour du village.

Des saules et peupliers,
Qui sont à peu près du même âge,
Comme des voisins familiers
Bruissent le long du rivage.

Et le chuchotement des eaux
Accompagne la voix légère
De la fauvette des roseaux
Qui fait son nid sur la rivière.

Ainsi coule de son air doux,
Sans aventure et sans tapage,
En faisant le tour du village,
L'humble rivière de chez nous.

Henri CHANTAVOINE.

Récréations

Solutions aux problèmes posés
dans l'Avenir du Nord du 18 août
1939 :

ENIGME

La fumée.

MOTS EN ETOILE

I
P
R
A
N
A
R
I
S
A
M
E
R
E
S
N
E
R
E
E
P
A
R
E
I
L
I
R
R
E
E
L
S
I
S

NOUVEAUX PROBLEMES MOTS EN HEXAGONE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Chronique ouvrière

LES ORDONNANCES DE L'OFFICE SONT DE VÉRITABLES CASSE-TÊTE

"Chaque fois que certains législateurs rencontrent les dirigeants de nos syndicats catholiques, ils n'ont rien de plus pressé que de leur reprocher de critiquer la loi des salaires raisonnables et de n'y trouver rien de bon. Ces reproches sont-ils justifiables? Non. Nos syndicats n'ont jamais critiqué le principe de la loi, le principe de l'obligation ci-

vile par laquelle l'Etat assujettit les employeurs à une réglementation légale, au bénéfice d'une multitude de travailleurs des deux sexes qui reçoivent des salaires de famine."

C'est ce que déclare l'organe des syndicats catholiques de Québec dans un excellent article intitulé: "Les auteurs de la loi des salaires raisonnables et les syndicats catholiques". On y explique pourquoi on proteste si souvent "contre les ordonnances tout en signalant un grave défaut de la loi, qui, telle qu'appliquée, ignore pratiquement les organisations professionnelles".

"Les gouvernements, quand ils légifèrent sur les minima de salaire, ne remplissent pas une fonction facultative, mais accomplissent un devoir", y dit-on. "Dans notre société industrielle, le pouvoir politique doit protéger tout citoyen contre tout préjudice physique, moral pouvant résulter d'un contrat de travail injuste, tout comme il est obligé de protéger les citoyens contre le vol, l'assassinat. Dans tous les cas, il s'agit de minimum de bien-être nécessaire à tout individu, et l'Etat doit le lui procurer. On parle de liberté partout. Quelle est-elle pour le travailleur? En voici le contenu. Elle ne se borne pas à consacrer son immunité corporelle: elle sanctionne aussi le droit de l'individu de contracter, de se livrer aux occupations ordinaires de la vie, d'acquiescer des connaissances utiles, de se marier, de fonder un foyer domestique, d'élever des enfants, d'adorer Dieu et généralement de jouir de tous les

privileges depuis longtemps reconnus par le droit commun comme essentiels aux hommes libres, dans leur recherche légitime du bonheur. Le principe de la loi des salaires raisonnables et son application garantissent cette liberté, et nous aurions mauvaise grâce de critiquer une législation qui est absolument conforme à la doctrine sociale de l'Eglise et aux faits sociaux puisque le régime capitaliste actuel (alias économie libérale intégrale) empêche l'exercice de cette liberté que cette loi des salaires raisonnables veut assurer.

Ce que, cependant, les salariés en général censurent à propos de cette loi, c'est son application et la façon dont l'office envisage son rôle de conciliation et d'arbitrage.

Premièrement, les taux de salaires ne correspondent pas au coût de la vie. Vu que les ouvriers travaillent pour vivre, — ce qui est une constatation assez simple, — ils ont droit de trouver dans leur travail ce qu'il faut pour vivre. Nous savons très bien que dans la fixation légale des salaires, il faut procéder avec mesure, et tenir compte de la situation de l'industrie et du commerce, mais encore faut-il tenir compte aussi des besoins de la famille ouvrière en mettant celle-ci à même de faire face aux exigences du coût de la vie. La famille est aussi une entreprise de production qui a elle aussi, son prix de revient dont toute société organisée doit tenir compte sous peine de voir la famille frappée de déchéance. De ce prix de revient, les ouvriers n'en ont aucun contrôle, et c'est pour suppléer à cette insuffisance que les gouvernements se doivent de légiférer pour assurer à la famille ouvrière un minimum de bien-être.

Une autre déficience, dans l'application de la loi, c'est la complexité des ordonnances: elles constituent de véritables tables de logarithmes, — de véritables "puzzles" comme l'on dit en terme populaire — devant lesquelles les meilleurs connaisseurs hésitent quand il s'agit d'interpréter leurs dispositions. Ces complexités viennent du mode détestable de pourcentage par lequel on désindividualise les salaires, et du fait que l'Office, ne statue pas sur de simples et uniques minima de salaire en rapport avec le coût de la vie. Avec ces procédés, le salarié sait quel salaire il reçoit, mais ne sait pas quel salaire légalement il doit recevoir, et c'est un mal.

Enfin les dispositions de la loi consacrent l'infériorité économique du salarié par rapport à son employeur. On ne dira jamais assez le défaut de la loi dont les dispositions laissent au salarié le soin de réclamer le salaire non reçu en son entier. Impossible au travailleur de réclamer du salaire de son employeur... sans être guillotiné, c'est-à-dire mis "dehors". A l'appui de cette affirmation, nous pourrions citer un exemple d'une réclamation de près de \$600.00 que plusieurs employés auraient droit de faire mais dont ils n'osent même pas parler de crainte d'être expulsés.

Dans ces conditions la loi reste inopérante, les esprits des salariés sont mécontents, et les ouvriers sont gros Jean, comme devant. Il est vrai que la loi impose des pénalités à l'employeur pour le congédiement pour tout motif d'application d'une ordonnance. Mais devant le cauchemar du chômage, les ouvriers préfèrent renoncer à tout privilège que leur confère la loi.

De plus, aux séances des comités de conciliation où les ouvriers non-syndiqués, sans tradition syndicale, généralement esclaves et ignorants et sans le secours d'un syndicat qui parlerait pour eux, l'intimidation opère d'elle-même, sans que les employeurs aient un seul mot à dire, et quand le vote se prend, sur un sujet de discussion, il arrive souvent

que les employés votent avec leurs employeurs dont ils craignent les représailles.

Telle que la loi est appliquée, elle ignore pratiquement les organisations professionnelles et c'est là un de ses graves défauts, car le groupement syndical est l'application des lois sociales ce que le moyen est au but.

Une mise au point au sujet des contrats collectifs

"Quelques adversaires intéressés des conventions collectives font grand tapage en ce moment, surtout dans certains journaux hebdomadaires non moins intéressés, à couler les conventions collectives, autour de quelques remarques prononcées ces jours-ci par un juge de la cour supérieure," déclare M. Fernand Boisseau.

"Le plus comique de l'affaire," dit-il, "c'est que ces personnes se servent, de bonne foi, espérans, d'un jugement rendu sur le dos de l'Office des salaires raisonnables, pour condamner les conventions collectives qui, chacun le sait, sont si peu parentes avec l'Office que les conventions s'appliquent dans les industries bien organisées, alors que l'Office n'entre en jeu que là où l'organisation est impossible."

M. Boisseau continue en disant: "J'ai sous les yeux un article publié par un journal rural. Un monsieur y affirme que les conventions

collectives se sont immiscées si avant dans la vie privée des individus qu'on ne peut seulement plus faire réparer une poignée de porte ou un barreau de galerie sans s'exposer à des poursuites. Ou bien il n'a pas lu le texte du décret relatif à l'industrie du bâtiment, ou bien il sacrifie la vérité au plaisir d'exacerber les nerfs de ses lecteurs.

"Dire que la loi des conventions collectives n'a profité qu'à quelques officiers des unions ouvrières n'est guère plus vrai et plus logique.

"Les journaux publiaient récemment une déclaration significative de M. C. Dufresne, industriel fort connu et qui n'a jamais été officier d'union, que je sache. Cependant ce monsieur qui préside gratuitement aux destinées du comité paritaire de l'industrie de la chaussure, déclarait que parmi les autres avantages des conventions collectives, tant pour les ouvriers que pour les patrons, il y avait celui d'avoir enrayé la concurrence déloyale et d'avoir apporté à toute l'industrie une stabilité et une sécurité auparavant inconnue.

"Ce sont encore les journaux qui donnent tous les jours des rapports de diverses industries où les conventions collectives ont considérablement amélioré les conditions de tra-

vail. "Il est regrettable que certains hommes comprennent si peu qu'il existe pas de meilleure garantie d'ordre et de paix sociale que dans la généralisation des conventions collectives, où la doctrine sociale des encycliques trouve une expression juste et où les conflits sociaux sont réglés d'avance par une entente d'ordre et de paix sociale que dans la généralisation des conventions



Gin de KUYPER

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande, Maison fondée en 1695

40 onces	26 onces	10 onces
\$280	\$200	90¢

Qu'importe de la pluie le thème irritant, Lorsque une White Cap moussieuse au foyer vous attend.

ELLE VOUS STIMULE AU BON MOMENT

BIÈRE Frontenac White Cap

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

La situation actuelle. — Insuffisance du salaire familial. — La véritable solution.

Il faut bien s'en rendre compte, la famille ne reçoit pas de la société actuelle toute l'assistance qu'elle aurait droit d'en attendre.

L'atmosphère économique qui l'enveloppe est devenue presque irrespirable pour elle et l'avenir dira la gravité d'une telle situation si l'on ne songe, dès maintenant, à l'améliorer.

Le mal n'est en notre pays, ni pire ni moindre qu'ailleurs: l'économie moderne semble s'être complètement désintéressée du sort de la famille. L'évolution vers le machinisme de notre système économique, les tendances individualistes du siècle dernier, tout aura contribué à la création de l'état de choses actuel.

De sorte que nous nous trouvons aujourd'hui en face de cette anomalie injustifiable: celui qui donne le plus à la société en alimentant son capital humain, le père de famille, est en même temps celui qui reçoit en retour le traitement le moins équitable.

Ses charges envers elle s'accroissent en proportion du nombre de ses enfants, des exigences d'une vie nouvelle, et par contre ses revenus subissent une baisse de plus en plus prononcée.

Soumis à la tutelle de la grande industrie ou du commerce, une source unique de revenu demeure à sa portée: le salaire. Or, il est of-

ficiellement reconnu que le salaire payé en général aux ouvriers non classés — et ils sont les plus nombreux — est inférieur au salaire indispensable pour subvenir aux besoins d'une famille moyenne.

Comment corriger cette injustice sociale, grave de conséquences pour la conservation aussi intense de notre vie familiale. Les solutions ne manquent pas qui ont prétendu tout arranger. Mais l'épreuve de la réalisation pratique a découvert les déficiences ou l'insuffisance de la plupart de ces théories.

Entre autres, le "salaire familial" a connu une époque de crédit illimité au lendemain de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Dans l'esprit de ses initiatives le salaire familial atteignait les deux objectifs rêvés: procurer de meilleures conditions de vie aux chefs de famille en augmentant leur salaire; leur rendre justice en le proportionnant aux charges de famille.

La distinction qu'il comporte entre célibataires et hommes mariés dans la rémunération du travail, a rencontré un accueil défavorable aussi bien chez les ouvriers que chez les patrons.

L'un et l'autre groupe ont préféré s'en tenir à ce principe de justice commutative: "à travail égal, salaire égal".

Plus tard, le salaire familial s'est

présenté sous une autre formule qu'on a appelée le "salaire vital" ou salaire absolu.

D'après ce système, il suffirait pour régler la question, de fixer un salaire assez élevé pour défrayer l'entretien d'une famille de cinq membres, y compris le père et la mère.

Si l'on en juge aux apparences, le salaire vital résout le problème — à supposer que la famille ne dépasse pas cinq: chez nous, ce chiffre est souvent dépassé. — Malheureusement les difficultés de sa généralisation le rendent pratiquement irréalisable.

La différence est tellement grande entre le salaire payé actuellement aux travailleurs et le salaire vital établi par les estimés officiels, qu'une foule d'entreprises seraient vouées à la faillite s'il leur fallait l'appliquer.

Or l'injustice serait aussi grave d'exiger des patrons des sacrifices trop lourds que d'abandonner les ouvriers à leur sort. Les employeurs ont aussi des droits qu'il n'est point permis de léser, même sous prétexte de secourir le pauvre.

Nous empruntons au Rév. Père Léon Lebel, S.J., l'exposé de l'unique doctrine qui guérira le mal dont souffrent les familles nombreuses.

"Le remède consisterait à organiser le régime économique de telle façon que les revenus des chefs de famille soient proportionnels à leurs charges.

"Ces revenus seraient tirés de deux sources: la première et la principale serait le salaire, rémunération du travail, où continuerait à s'appliquer le principe "A travail égal, salaire égal."

"Le second revenu proviendrait

des allocations familiales, qui seraient proportionnelles aux charges de famille et où s'appliquerait le principe "A chacun selon ses besoins."

"Ainsi se trouveraient conciliés ces deux principes fondés en raison et qu'il est impossible d'appliquer simultanément dans notre régime économique tel que constitué présentement.

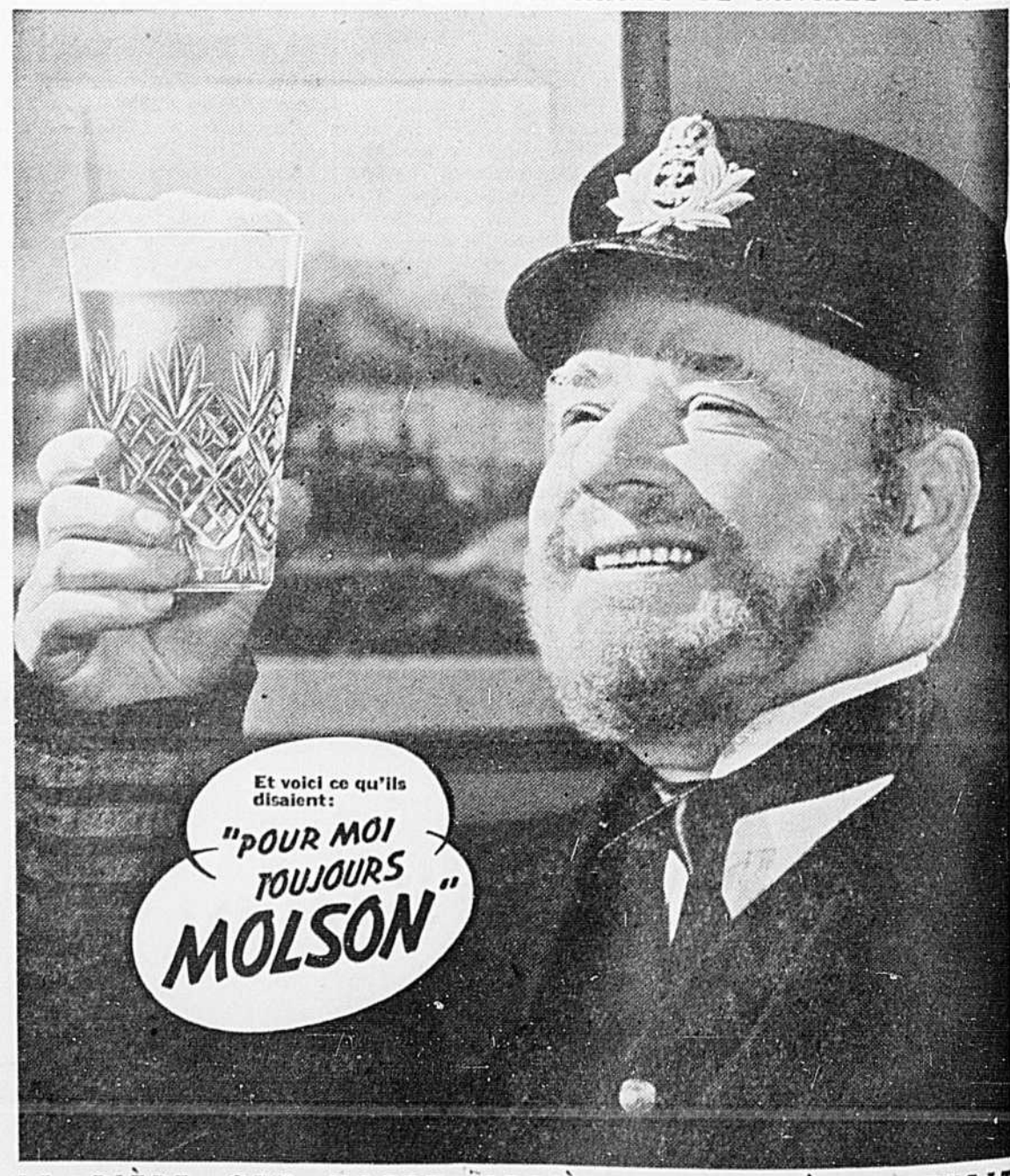
"Les allocations familiales ne sont pas un salaire ou un sur-salaire, versé comme rémunération du travail; elles ne sont pas non plus une aumône, une pure charité, faite au père de famille parce qu'il est dans la nécessité ou dans la misère.

"Elles sont la rémunération de services éminents rendus à la société et aux employeurs; services qu'on n'avait pas songé à rémunérer jusqu'ici, mais que les conditions spéciales de l'économie présente forcent la société à reconnaître et à récompenser."

Voilà, selon nous, la solution qui est la bonne. Evidemment ces données sont très générales et la réalisation pratique doit comporter ses embarras, poser ses problèmes. Nous aurons probablement l'occasion d'exposer plus longuement les possibilités d'une application générale de ce genre d'allocations en notre pays. Pour le moment, qu'il nous suffisse d'ajouter: nous n'avons pas le loisir de chercher une autre solution au problème des familles nombreuses chez nous, quand nous en avons une à notre portée qui a prouvé son efficacité. Le devoir d'aider la famille, de lui rendre justice est pressant et il est plus que temps de songer à le remplir.

Arthur-J. TREMBLAY, "Le Progrès du Saguenay".

COMMENT S'HABILLAIENT LES CAPITAINES DE NAVIRES EN 1880



LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

A la T. S. F.

Radio-Canada

L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC SERA DIFFUSEE DE NOUVEAU

Ces jours derniers, Radio-Canada avait diffusé une émission préparée par Paris-Mondial à l'occasion du IIIème centenaire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Cette émission consistait en disques phonographiques. Le succès de cette émission fut tel et la demande d'une reprise, si grande, que Radio-Canada a décidé de la remettre à l'affiche pour le vendredi, 25, à 8 h. 30 du soir.

Cette émission consiste en des allocations du cardinal Verdier et du cardinal Villeneuve et un historique dialogué et mis au micro par Georges Colin.

LES FÊTES DU TROISIEME CENTENAIRE DE L'HOTEL-DIEU SERONT RADIODIFFUSEES

Par les postes du réseau Halifax-Vancouver de la Société Radio-Canada. — Reportages et interviews. — La visite du cloître. — Rencontre des Augustines et des Ursulines.

DANS LES DEUX LANGUES

La Société Radio-Canada consacrera une série d'émissions aux grandes fêtes qui marqueront le troisième centenaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec. On peut considérer ces émissions comme un fait exceptionnel dans le monde radiophonique, étant donné le caractère des fêtes et leur importance. Ces émissions seront diffusées par les postes du réseau Halifax-Vancouver de la Société; elles seront dans les deux langues. Le personnel du service technique et celui du personnel des annonces se sont mis à l'œuvre depuis plusieurs jours afin d'assurer le plein succès de relais et des reportages en question.

C'est ainsi que la visite du cloître de l'Hôtel-Dieu riche en souvenirs de toutes sortes constitue une chose unique dans l'histoire de la radio au Canada. Il y aura un autre reportage d'un caractère également exceptionnel, celui de la rencontre des Ursulines et des Augustines sur le parvis de la basilique de Québec. C'est la première fois, dit-on, qu'elles sortent de leurs monastères respectifs pour aller assister à la messe à la basilique.

Voici la liste des émissions se rattachant aux fêtes en question :

Le samedi, 26 août, de 11 heures à 11 h. 30 du matin.

(Réseau du Québec et réseau national). Reportage de "la fête des pères". Trois cents familles indigènes seront les invitées du monastère et recevront des vivres pour bien signifier que la raison d'être de l'Institut est avant tout la charité.

Le samedi, 26, de 3 h. 30 à 4 h. de l'après-midi.

Reportage de la visite du cloître riche de souvenirs historiques de toutes sortes.

Le samedi, 26, de 9 h. à 9 h. 30 du soir.

Retrospective sonore au moyen d'enregistrements phonographiques des événements qui se sont déroulés de 11 heures du matin à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le lundi, 28 août, de 8 h. 45 à 9 h. du matin.

Messe pontificale par Son Eminence le cardinal Villeneuve. Reportage de la rencontre à la basilique.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 25 août 1939, des soumissions pour la construction d'une addition et l'exécution de travaux à l'édifice public du Mont-Laurier, P.Q., lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au sous-secrétaire, le ministre des Travaux publics, 100, rue Saint-Jacques, à Québec, P.Q., et du contenu, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour addition et changements à l'édifice public, Mont-Laurier, P.Q."

On peut prendre connaissance des plans et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, 100, rue Saint-Jacques, à Québec, P.Q., et du contenu, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour addition et changements à l'édifice public, Mont-Laurier, P.Q."

On se tiendra compte que des soumissions ne seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui s'y trouvent stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie de chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituées, garantis sans conditions par le Dominion du Canada quant au principal.

L'intérêt ou les bons rendus pour une partie du cautionnement et un chèque visé pour la balance.

REMARQUE — Le ministère fournira, par l'entremise de la division de l'architecture en chef, les plans et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$10.00 sous forme d'un chèque de banque visé, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au dépôt de la division de l'architecture en chef, 100, rue Saint-Jacques, à Québec, P.Q., et du contenu, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour addition et changements à l'édifice public, Mont-Laurier, P.Q."

Par ordre, J. M. SOMERVILLE, Secrétaire.

Ministre des Travaux publics, Ottawa, le 12 août 1939.

Honorables ALBANI PAQUETTE, Ministre

JEAN BRUCHESSE, Sous-Ministre

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

ÉCOLE TECHNIQUE

200, rue Sherbrooke ouest, Montréal

Cours d'Automobile

Un cours pratique de mécanique et d'électricité d'automobile. Moteurs modernes de 4, 6, 8 et 12 cylindres. Venez voir ou écrivez. Demandez prospectus 7-1.

Le prochain cours commencera le 5 septembre 1939

que des moniales, augustines et ursulines, pour commémorer le jour de leur arrivée à Québec en 1639.

Le lundi, 28, de 3 h. 30 à 4 h. de l'après-midi.

Ouverture de la kermesse historique dans les jardins de l'Hôtel-Dieu. Huit pavillons évoqueront l'histoire de l'œuvre, depuis l'arrivée des Augustines au Canada jusqu'à la consécration définitive de l'œuvre. Pour l'écoute, les postes du réseau du Québec.

Le lundi, 28, de 8 h. 30 à 9 h. 30 du soir.

Retrospective encores des principaux événements de la journée. Réseau du Québec et réseau national.

Le mercredi, 30, de 11 h. 30 à midi.

Visite à l'Hôtel-Dieu avec les médecins attachés à l'institution. Réseau du Québec et réseau national. Cette émission sera reprise le même soir de 8 heures à 8 h. 30, grâce à un enregistrement phonographique.

Le jeudi, 31, de 11 h. 30 à midi.

Reportage du déjeuner servi par les supérieures venues de France aux malades. Cette émission sera de nouveau diffusée le même soir à huit heures.

Le samedi, 2 septembre, de 7 h. 30 à 8 h. du soir.

Clôture des fêtes. Procession aux flambeaux dans les jardins du monastère.

DES ETUDES SUR LA VIE SEIGNEURIALE AU CANADA FRANÇAIS

M. Rooney Pelletier, de Radio-Canada, prépare en ce moment une série d'émissions qui seront consacrées à la vie seigneuriale au Canada français. Il poursuit actuellement ses recherches dans la région de la Malbaie riche en souvenirs de toutes sortes. Les travaux résultant de ses recherches, — reportages, interviews, scènes diverses, etc. — seront enregistrés sur disque grâce au poste émetteur ambulant de Radio-Canada qui se rendra prochainement à la Malbaie. Les émissions en question passeront vers la fin de septembre ou en octobre.

Ce programme intéressera l'auditoire radiophile particulièrement par son évocation des faits de la petite histoire. On remarque, par exemple, comme principaux collaborateurs, le Frère Eloi, mariste, à qui la commission scolaire de la Malbaie a confié d'importants travaux de recherches historiques dans la région, le Révérend Fotheringham, ministre anglican, le peintre Patrick Morgan, qui a déjà exposé à New-York, sous la rubrique "Quebec Primitives", nombre d'objets, honneur de l'artisanat canadien.

Que de choses trop souvent oubliées et parfois étonnantes Radio-Canada évoquera grâce à ce travail de recherches, grâce aussi aux incomparables dispositifs de son poste émetteur ambulant. La date de l'émission initiale de cette nouvelle série n'a pas encore été fixée; elle le sera ces jours-ci.

LES CHEFS-D'OEUVRE DE PIANO

Mlle Lorraine Gaboury donnera un récital de piano pour l'auditoire de Radio-Canada le vendredi, 25 août, à 10 heures du soir. Elle jouera Hymne, opus 25, no 1, de Medtner, Hommage à Rameau, de Debussy et Fantaisie Chromatique, de Bach.

FEMINA

Mlle Germaine Bernier, journaliste, sera la conférencière de Femina, aux postes de Radio-Canada, le samedi, 26 août, à 7 heures du soir. Son travail a pour titre "Le destin d'une grande duchesse".

A part la chronique féminine, il y aura aussi récital de chant par Mlle Anna Malenfant.

Comme on le sait, Femina est sous la direction de Madame Pierre Casgrain.

"MUSIC HALL ON THE AIR"

Deux œuvres du chef d'orchestre, Maurice Baron, sont au programme du Music Hall on the Air du dimanche, 27 août, à midi. Elles ont pour titre : L'Heure bleue et "The Butterfly's Madrigal". L'orchestre jouera encore la Symphonie "Surprise", de Haydn et Siegfried-Idyll, de Wagner.

Mlle Viola Philo, soprano, prendra part à ce concert dont les postes de Radio-Canada feront le relais. Elle chantera l'air des Larmes, de Werther, de Massenet et C'est l'Amour, de Salta.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

M. Maurice Ouderet, violoniste, et Mlle Edna Marie Hawkin, pianiste, donneront un concert aux studios de CBF le dimanche, 27 août, à 2 heures de l'après-midi, concert dont les postes du réseau Halifax-Vancouver feront le relais.

Ils exécuteront la Sonate en la mineur, de Pasquali, d'après un arrangement.

rangement d'Eugène Ysaye, (Largo, Ardito tempo moderato, Menuetto, Presto giocoso) et la Sonate, opus 21, de von Dohnanyi, (Allegro Appassionato, Allegro ma tenerezza et Vivace assai).

DOM LORENZO PEROSI DIRIGERA LE CHOEUR DE LA CHAPELLE SIXTINE

Au festival de musique de Lucerne, le dimanche, 27 — Par Radio-Canada.

Grâce à la National Broadcasting Company, le dernier concert choral du Festival de Musique de Lucerne qui aura lieu le dimanche, 27 août, à 4 heures de l'après-midi, sera relayé dans le Québec par les postes de Radio-Canada.

On entendra les chœurs de la Chapelle Sixtine sous la direction de Dom Lorenzo Perosi. L'éminent musicien a inscrit au programme des œuvres de Palestrina, d'Aichinger, de Vittoria, de Viadana, de Casini et de Nanino.

Un critique a dit du chœur de la Chapelle Sixtine que "c'est le plus merveilleux assemblage de voix limpides qu'il soit possible d'imaginer".

LE REVEIL RURAL

Un quintette à cordes exécutera pour les auditeurs du Réveil Rural — aux postes de Radio-Canada, le dimanche, 27, à 5 heures de l'après-midi — des œuvres du compositeur canadien-français, Hector Gratton. Ce sont, Reminiscence, Rondeau, Papillon tu es Volage, et Danse en Sol. Hector Gratton dirigera.

Ce quintette se compose de Mlle Marielle Prévost et M. Jules Bastien, violonistes, MM. Maurice Durieux, altiste, André Vennat, violoncelliste et Roger Charbonneau, contrebasse.

LES FUREURS D'UN PURISTE

La causerie de M. Paul Morin, — les Fureurs d'un Puriste, — passe le dimanche, à 5 h. 45, aux postes du secteur français de Radio-Canada, c'est-à-dire à CBF, Montréal, à CBV, Québec et à CBJ, Chicoutimi.

Cette causerie porte sur nos fautes de langage, — barbarismes, anglicismes, etc. — fautes qu'on remarque un peu partout dans les conversations, dans les annonces, etc. et qu'on lui signale. Au fait, M. Morin reçoit chaque semaine de partout de la province, un courrier important.

LA MUSIQUE DES GRENADEIERS GUARDS

Le capitaine J.-J. Gagnier, qui dirige la musique des Grenadier Guards, a inscrit au programme du concert du dimanche, 27, à 6 heures du soir, pour l'auditoire de Radio-Canada, une vieille marche des soldats de France du XVIIIe siècle, "Le Joli Tambour".

On entendra encore l'Ouverture de l'opéra Orphée, d'Offenbach, une marche "Colonel Bogey on Parade", d'Alford, "Carry Me Back to Old Virginia" ainsi que des batteries et sonneries régimentaires.

Les postes de la N.B.C. transmettront ce concert.

LA "PREMIERE" D'UNE OEUVRE DE BRITTEN A RADIO-CANADA

Le concert des Cordes Mélodiques sous la direction d'Alexander Chuhaldin.

Le compositeur anglais Benjamin Britten vient de terminer une œuvre pour quatuor à cordes, piano et orchestre qu'il a intitulée "Young Apollo" et qu'il a dédiée à Alexander Chuhaldin, chef d'orchestre à Radio-Canada. M. Chuhaldin fera entendre cette œuvre le dimanche, 27, à 7 heures du soir. Ce sera la première audition de l'œuvre. Les postes du réseau Halifax-Vancouver de Radio-Canada en feront le relais.

Il y a quelques mois, Britten qui venait de faire une tournée aux Etats-Unis, — il est pianiste — fit une visite aux studios de Radio-Canada à Toronto alors que les Cordes Mélodiques donnaient leur concert. Britten promit à Chuhaldin, qui lui avait demandé, de composer une œuvre à son intention. Il lui promit aussi de revenir à Toronto et de prendre part à ce concert en qualité de pianiste.

"Young Apollo" s'inspire d'une vision toute américaine de la vie. Le compositeur a procédé de la même façon que Dvorak quand celui-ci visita l'Amérique, il y a cinquante ans. Britten, qui est un rude travailleur, profita d'un congé qu'il fit dans les Laurentides pour ébaucher cette composition qu'il devait terminer pendant des villégiatures entre ses divers engagements à New-York. A peu près dans le même temps, il écrivit un Concerto pour violon destiné à Antonio Brosa ainsi qu'une œuvre assez considérable pour voix et orchestre intitulé "Les Illuminations".

Britten n'est âgé que de vingt-six ans et on lui doit déjà un nombre assez considérable de musique de scène et d'œuvres diverses pour orchestre symphonique et chœur.

L'ORCHESTRE DE LA N.B.C.

José Castaneda et Edwin McArthur dirigeront tour à tour l'orchestre de la N.B.C. au concert du dimanche, 27 août, à 8 heures du soir, concert dont les postes du réseau Halifax-Vancouver feront le relais.

seau Halifax-Vancouver feront le relais.

Pour commencer, Castanera fera entendre deux œuvres d'un compositeur mexicain, Silvestre Revueltas, "Camino de San Juan" et "Camino de San Juan".

L'orchestre exécutera ensuite sous la direction de McArthur un ballet d'un opéra de Vittorio Giannini.

Puis Castanera reviendra au pupitre de chef pour diriger trois mouvements de la suite Escenas Argentinas, de Carlos Buchardo.

Pour l'écoute à Montréal, le poste CBF.

ALBUM DE MUSIQUE FAMILIERE

Jean Dickenson, soprano, chante la Cavatine de l'opéra de Bellini, I Puritani, au cours de ce concert que transmettra le poste CBF, le dimanche, 27, à 9 h. 30 du soir. Elle fera aussi entendre, avec le concours de Frank Munn, ténor, "Speak to Me of Love", de Lenoir.

Elizabeth Lennox, contralto, le chœur Buckingham et l'orchestre dirigé par Gustave Haenschen prendront aussi part à cette émission.

Mlle AU PIANO

Mlle Fleurette Beauchamp donnera un récital de piano pour l'auditoire de CBF, le lundi, 28, à 3 h. 45 de l'après-midi. Elle jouera :

Concerto Italien (3e mouvement), de Bach; Sonate en si bémol majeur (1er mouvement), de Mozart; Intermezzo du "Carnaval à Vienne", de Schumann.

Les postes du secteur français de Radio-Canada feront le relais de ce récital.

CAUSERIE DE M. JEAN CHAUVIN SUR LES ARTS AU CANADA

M. Jean Chauvin, journaliste et critique, occupera la tribune de Radio-Canada le lundi, 28, à 7 h. 45 du soir. Son travail a pour titre : Influences étrangères sur les arts au Canada. M. Chauvin est l'auteur de plusieurs travaux fort intéressants sur la peinture.

ALFRED WALLENSTEIN AU CONCERT FIRESTONE

Alfred Wallenstein, le chef d'orchestre des concerts Firestone diffusés des studios de la N.B.C. et dont le poste CBF fait le relais, a choisi pour l'audition du lundi, 28, à 8 h. 30 du soir, des œuvres de Grofé, de Strauss, de Moussorgsky, de Lehar et de Sarasate.

Il a aussi invité le violoniste Michael Rosenkerr à prendre part à ce concert. Celui-ci jouera Aïrs tziganes de Sarasate.

Le programme se lit comme suit : On the Trail, de la suite Grand Canyon, de Ferdé Grofé, Le Bleu Danube, de Strauss, Ballet des pousins dans leur coque, du poème symphonique Tableaux d'une Exposition, de Moussorgsky, Aïrs tziganes, de Sarasate et quelques extraits de l'opéra de Lehar, la Veuve Joyeuse.

LA CLEF MAGIQUE

Le nom d'Oscar Levant, pianiste américain, apparaît au programme de la Clef Magique de la R.C.A. du lundi, 28, à 9 heures du soir. On y lit aussi ceux du colonel Stoopnagle, de Harriet Hillard, chanteuse, des sœurs Rodgers et de Nathaniel Shilkret et son orchestre.

La Clef Magique que l'on entendait autrefois de 8 h. 30 à 9 h. 30 passe maintenant au poste CBF de 9 heures à 10 heures.

Mlle V. DELISLE A RADIO-CANADA

Mlle Violette Delisle, soprano, sera la soliste du Concert estival diffusé des studios de CBF pour l'auditoire de Radio-Canada, le mardi, 29 août, à 9 heures du soir. Elle chantera : Here the Gentle Lark, de Bishop et Aimant la rose, le rossignol, de Rimsky-Korsakov.

M. Henri Delcœur, qui sera au pupitre de chef d'orchestre, a aussi inscrit au programme l'Ouverture de l'opéra La Flûte Enchantée, de Mozart, Marche Militaire de Granados, Danse espagnole, de La Vida breve, de De Falla et Marche héroïque, de Saint-Saëns.

Les postes de la N.B.C. feront le relais de ce concert.

SERENADE POUR CORDES

Mlle Ishbel Mutch, jeune soprano que l'on entendra à Radio-Canada, le jeudi, 31, au cours de Sérénade pour cordes, à 8 h. 30 du soir, est bien connue des radiophiles américains. Elle a chanté très souvent aux studios de la N.B.C. et particulièrement avec l'orchestre que dirige Frank Black.

M. Jean Deslauriers sera au pupitre de chef d'orchestre.

L'heure provinciale

La radiophonie hebdomadaire de l'Heure provinciale du 27 août sera diffusée de Montréal et parviendra aux auditeurs du Québec par l'entremise d'un réseau de sept postes. Nous entendrons un orchestre sous la baguette du chef Edmond Trudel. Le directeur présentera en outre les artistes solistes suivants par ordre d'apparition au micro : Jeanne Desjardins, soprano; Jacques Labrecque, ténor; Fleurette Beauchamp, pianiste. Ces émissions dominicales sont une grâceuseté du gouvernement de la province et sont offertes sous les auspices de l'honorable Joseph Bilodeau, ministre du commerce et de l'industrie.

Graves questions à l'ordre du jour du prochain congrès des maîtres-imprimeurs

On se demande avec anxiété, dans le monde des imprimeurs, quels seront les résultats de leur deuxième Congrès qui s'organise actuellement à Québec, pour les 17, 18 et 19 septembre. Les problèmes qui y seront étudiés sont d'un intérêt vital pour tous les disciples de Gutenberg, de qui on fêtera en même temps le cinquantième centenaire. S'il est un métier qui a évolué, c'est bien celui de l'imprimerie, et le rôle moderne du maître-imprimeur l'autorise à souhaiter que son travail, qui requiert tant d'art et de science, soit considéré comme une profession. C'est un des points qu'on élucidera au cours des assises qui se tiendront au Château Frontenac de Québec, les 17, 18 et 19 septembre.

Des entraves de plus en plus nombreuses viennent restreindre le libre exercice de cette profession : les contrats collectifs font l'objet de discussions interminables entre ouvriers et patrons, entre patrons et les comités paritaires. Chaque groupe d'imprimeurs essaie de trouver une solution satisfaisante qui s'appliquerait définitivement dans sa région, mais des facteurs imprévus et nouveaux interviennent constamment pour battre en brèche les ententes laborieusement conclues. C'est pourquoi, cette année, au moins 600 maîtres-imprimeurs sont bien décidés à profiter de leur deuxième Congrès pour tirer au clair cette controverse épineuse.

Le premier Congrès des Maîtres-Imprimeurs de langue française d'Amérique, tenu l'an dernier à Montréal, fut un succès qui dépassa ce qu'en avaient attendu les organisateurs. Pour la première fois, les imprimeurs se sont sentis les coudes et se sont rendu compte des résultats inespérés que pourrait produire une action d'ensemble, comparée à l'insécurité des plus louables initiatives personnelles. Aussi, ceux qui n'ont pas pris part à ce mouvement de groupe se proposent-ils de mettre l'épaule à la roue, cette année; de partout arrivent les nouvelles les plus encourageantes sur la collaboration enthousiaste de ces "hommes de caractères".

Quels seront les points saillants de cette importante manifestation? Nous serons en mesure de les énumérer dès la semaine prochaine, car le comité d'organisation, qui travaille depuis des mois à mettre au point les mille et un détails de cette grande fête de famille, nous promet dans quelques jours les grandes lignes de son programme, dont l'aspect divertissant n'aura rien à envier au côté sérieux et foncièrement pratique.

Le congrès des hebdomadaires à North-Hatley

M. Harry Bernard, directeur du Courrier de Saint-Hyacinthe, et M. Charles-A. Robidoux, directeur du Journal de Waterloo, ont été élus respectivement président et vice-président de l'Association des hebdomadaires français de la province de Québec, à l'occasion du congrès annuel que cette dernière a tenu, en fin de semaine, à North-Hatley. M. Bernard succède à M. Jean Lafrenière, du Courrier de Sorel, qui devient président honoraire, et M. Robidoux succède à M. Bernard.

M. Raymond Douville, du Bien Public, Trois-Rivières, a été élu secrétaire-trésorier, tandis que M. Edouard Hains, de La Revue de Granby, fut réélu gérant d'affaires.

Les directeurs sont : MM. L.-O. Poirier, du Canada Français, de Saint-Jean; Albert Wallot, du Progrès de Valleyfield; Lionel Bertrand, de La Voix des Mille-Iles, de Sainte-Thérèse; Pierre Quirion, de L'Éclair, de Beauveville; Gérard Veilleux, de La Parole, Drummondville.

Un lunch servi au "Pleasant View", réunissant plus d'une centaine de convives, a clôturé le congrès. Ce lunch, offert par la "Southern Canada Power Company", était présidé par M. Raymond Simard, de cette firme.

AVIS

Avis public est par les présentes donné aux contribuables-électeurs que les Commissaires d'Ecoles pour la Municipalité de Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, présenteront à la Cour supérieure, district de Terrebonne, siégeant au Palais de Justice à Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, le 29 août courant, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête aux fins de se faire déclarer les seuls et uniques propriétaires, pour l'acquisition par prescription trentenaire, d'un emplacement, sur lequel est érigée une maison d'école et dépendances, connu et désigné ledit emplacement comme étant le lot numéro cent vingt-cinq au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, avec bâtisses dessus construites. Toute personne désireuse de s'opposer à l'octroi de cette requête devra se présenter à l'endroit, aux date et heures ci-dessus indiquées pour faire valoir ses objections.

SAINT-JEROME, le 22 août 1939. Baril, Fortier, Gauthier & Langlois, Procureurs des requérants.

Lisez et faites lire

L'AVENIR DU NORD



PAUL E. TALBOT, Ba. O.
330 rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME
Pour consultations : Tél. 171
A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.
BUREAU-CHEF : 6761 rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

L'animal est sans défense — Le protéger est notre devoir

La Société Protectrice Canadienne des Animaux

Sous le distingué patronage de Lord et Lady Tweedsmuir, Son Eminence le cardinal Villeneuve, Son Excellence Mgr Georges Gauthier, le R. John Cragg Farthing, évêque anglican, le maire de Montréal, et M. J.-W. McConnell, et dont il y a quelques membres affiliés à Saint-Jérôme.

1705 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal

Téléphone : Wllbank 2109

Extrait de la Loi de la Puissance en ce qui regarde la cruauté envers les animaux, S. R. Can., Chap. 146, Art. 542

CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX

(Art. 542) "Est coupable d'une infraction et passible, sur conviction sommaire devant deux juges de paix, d'une amende n'excédant pas cinq cents piastres et pas moins de cinq piastres ou d'un emprisonnement avec ou sans travaux forcés pour une période n'excédant pas un an et pas moins de un mois ou des deux peines à la fois, qui :

(a) bat, attache, maltraite, tourmente, surmène, torture ou abandonne dans la détresse inutilement, cruellement ou sans nécessité, ou qui étant propriétaire permet cela, ou qui étant le détenteur et ayant le contrôle de quelque manière que ce soit, omet de procurer et de fournir convenablement et suffisamment la nourriture, l'eau, la litière, l'abri aux bestiaux, volailles, chien, animal ou oiseaux domestiques, ou animal sauvage ou oiseau en captivité, de telle sorte qu'ils subissent des mauvais traitements inutiles ou des blessures ou y soient exposés.

(b) en conduisant quelque bétail ou tout autre animal, est la cause, par sa négligence ou par ses mauvais traitements, que le bétail ou autre animal remis à ses soins commet des dommages ou des dégâts; ou

(c) escorte, transporte, cause, procure ou, étant le propriétaire permet d'escorter ou de transporter quelque bétail, animal domestique ou oiseau ou tout autre animal de quelque sorte ou espèce qu'il soit, quadrupède ou non, qui est dompté, ou qui a été dompté ou qui l'est suffisamment pour être utile à l'homme, dans une position ou situation telle qu'il puisse subir une douleur inutile; ou

(d) encourage de quelque manière que ce soit, aide ou assiste à un combat ou au harcèlement de taureaux, d'ours, de blaireaux, de chiens, de coqs, ou de toute autre espèce d'animaux, qu'ils soient domestiques ou à l'état sauvage."

A Saint-Canut

— Ces jours derniers eurent lieu les funérailles de MM. Théodile et Henri Gauthier, décédés accidentellement. La levée du corps fut faite par M. le curé Jos. Pigeon. Le service fut chanté par M. l'abbé Pigeon, assisté de MM. les abbés A. Léveillé et B. Presseault, comme diacre et sous-diacre. Dans le chœur : M. l'abbé Marcel Ouimet et le Rév. Frère Desjardins. La chorale, sous la direction du Dr Adam, exécuta la messe de Yon. Mlle Y. Legault touchait l'orgue.

La famille regut de nombreuses marques de sympathies.

Le 5 août dernier, eurent lieu les funérailles de Mme Alphonse Limoge. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Pigeon et le service fut chanté par M. l'abbé Henri Longpré assisté des abbés Pigeon et Presseault, comme diacre et sous-diacre. La chorale exécuta la messe de Yon.

CONTRE LES MOUCHES

FLY - KIL	FLIT, 8 onces	0.20
8 onces	30	0.33
16 onces	50	0.23
32 onces	90	0.45
1/2 gallon	2.00	0.27
1 gallon	3.50	0.27
POUR LES ANIMAUX	CHASSE-MOUCHES DARLEY	
16 onces	8 onces	0.15
32 onces	32 onces	0.30
1/2 gallon	0.75	0.50
1 gallon	1.25	0.90
Poudre SAPHO, BUG-BEAR, 10 la boîte — 3 boîtes 25		
AERONON, papier collant, 2 pour .05 — 12 pour .25		

CHOCOLATS LAURA SECORD

Nous prenons les commandes pour les FLEURS NATURELLES

Pharmacie Oscar Landry

W. Prud'homme, gérant
CHOIX SERVICE QUALITE
Tél. 558 et 559 339, rue Saint-Georges
Voisin du marché, à Saint-Jérôme
Service rapide de 2 messagers jusqu'à 10 heures du soir

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.
TARIF
2 sous le mot, minimum 40c. ou 5 insertions pour \$1.00.

AGENTS DEMANDES pour vendre 500 produits connus et vous permettant de faire de bons revenus. Proposition exceptionnelle. Ecrivez à J.-A. Renaud, Produits "RENA", 752 Rachel Est, Montréal.

28a—c.

A VENDRE
Ameublement complet de salle à manger, presque neuf, à grande réduction et à de bonnes conditions, aussi une petite table Chesterfield. S'adresser à 221 rue Labelle, chez Mme J.-E. Leduc, Saint-Jérôme.

HOMME DEMANDE
Si vous voulez être votre propre bourgeois, être à l'abri du chômage tout en touchant un profit de \$25.00 et plus à chaque semaine, vous n'avez alors qu'à faire application immédiatement pour une localité Watkins dans la ville de Saint-Jérôme. Pas de capital requis. Nous vous donnons un entraînement complet. Ecrivez à la Compagnie J. R. Watkins, Montréal, Qué., département QC-St-J-2.

25-1-8-15—c.

Fête du TRAVAIL

Billets de longue fin-de-semaine

Entre toutes les stations au Canada et pour certains endroits aux Etats-Unis.

TARIF SIMPLE PLUS UN QUART POUR BILLET ALLER ET RETOUR

Valables pour l'aller depuis midi, vendredi, 1er sept. jusqu'à 2.00 p.m. lundi, 4 sept. 1939.

Au retour, départ jusqu'à minuit, mardi, 5 sept. 1939.

MINIMUM DES PRIX REDUITS
• Adultes ou Enfants - - 25c
• Renseignements supplémentaires de tout agent.

Pacifique Canadien

Chez J.-W. CYR

Nous tenons à ne désappointer personne

Messieurs, à notre magasin vous achetez votre mercerie et vos habits afin d'économiser par la qualité et le bas prix.

Nous représentons divers manufacturiers qui fabriquent nos lignes.

Nous avons intérêt à bien vous servir et satisfaire notre clientèle.

NOUS ECOULONS A SACRIFICE NOS MARCHANDISES D'ETE.

Plus de 1000 tissus pour vos complets et paletots d'automne

J.-W. CYR

314 rue Saint-Georges - Tél. 448 - Saint-Jérôme

Nouvelles de Saint-Jérôme

La retraite des prêtres

Cette semaine est prêchée au grand séminaire de Montréal, la seconde retraite pastorale des prêtres du diocèse. Y prennent part : MM. les abbés A. Robillard, C. Mayer et Paul Labelle, vicaires, M. l'abbé E. Lafortune, chapelain du collège, M. l'abbé C.-E. Desmarais, aumônier au couvent et M. l'abbé Fernand Gauthier, chapelain à l'hospice.

Au cimetière

Les travaux d'amélioration et d'embellissement au cimetière avancent assez rapidement et tout sera probablement terminé pour la grande fête annuelle du Calvaire, au début de septembre.

La ville a également fait étendre une couche d'huile sur la route qui y conduit.

La terrasse-promenade

Les travaux d'aplanissement du terrain de la terrasse de la rivière du Nord, se continuent.

Nous espérons qu'un plan d'ensemble de cette terrasse-promenade sera dressé sans retard, et qu'une plantation d'arbres y sera faite dès cet automne.

Retraite fermée

Plusieurs citoyens de Saint-Jérôme iront faire une retraite fermée, du 1er au 4 septembre, à la Villa Saint-Martin. Pour tous renseignements on peut s'adresser à M. J.-A. Lessard ou à M. Clodomir Simard.

Au couvent de Saint-Jérôme

Le pensionnat des Saints-Anges, à Saint-Jérôme, dirigé par les RR. Soeurs de Sainte-Anne, ouvrira ses classes le mercredi, 6 septembre prochain.

A l'Ecole normale

L'entrée des élèves à l'Ecole normale de Saint-Jérôme aura lieu le mercredi, 6 septembre prochain.

Dans les écoles

Les classes dans les écoles sous la juridiction de la commission scolaire ainsi qu'au collège s'ouvriront le mardi matin, 5 septembre.

Ouverture des classes du jardin de l'Enfance

L'ouverture des classes du jardin de l'Enfance, dirigé par les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil, aura lieu le mardi, 5 septembre prochain. On y recevra les enfants à partir de 5 1/2 ans, pour les conduire jusqu'à la neuvième année.

Comme par les années passées, les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil auront une classe pour les enfants malades ou arriérés et un cours commercial pratique et expéditif.

On peut, dès maintenant, s'inscrire aux différentes classes en s'adressant au Foyer Notre-Dame du Bon Conseil, 500 rue Labelle.

Echo d'un pique-nique

Dimanche dernier, le 20 août, les membres de la fanfare du collège commercial de Saint-Jérôme, faisaient leur pique-nique annuel. Dès huit heures et demi du matin, un autobus du Transport Provincial, rempli à sa capacité, partait pour les différents endroits suivants : Ile Sainte-Hélène, Jardin Botanique, Parc Lafontaine, Parc Belmont. A cette variété d'endroits, ajoutons une halte à l'Académie de Viauville pour saluer le Frère Pierre, ancien directeur du collège de Saint-Jérôme, et le Frère Eusèbe, ancien maître des pensionnaires. Il y eut donc abondance, pour satisfaire tous les goûts, voire même ceux des intellectuels, car au Jardin Botanique, l'esprit y trouve abondamment sa part. Aussi, la veillée terminée, tous se déclarèrent contents de la randonnée. Maintenant, finies les vacances, et de l'avant pour une nouvelle croisée de musique.

(Communiqué).

Escaliers extérieurs

Y a-t-il un règlement municipal qui défend la construction d'escaliers extérieurs ?

Si oui, comment se fait que sur cinq maisons qui se construisent dans notre ville trois sont affligées de cette laideur ?

Si non, qu'on en édicte un au plus vite.

On nous dit qu'à Saint-Hyacinthe, pour faire disparaître l'horrible aspect des escaliers extérieurs, le conseil municipal a été jusqu'à les taxer.

Mariage de Martigny-Sigouin

Hier matin, à huit heures et demie, en l'église de Saint-Jérôme décorée de glaieuls et de palmiers, a été célébré le mariage de Mlle Françoise Sigouin, fille de M. J.-Albéric Sigouin, N.P., et de Mme Sigouin, décédée, avec Me Camille L. de Martigny, fils de Me Camille L. de Martigny, C.R., décédé, et de Mme de Martigny. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. le chanoine Jacques de Martigny, cousin du marié. Pendant la messe, le programme de chant fut exécuté par MM. Jean-Charles Marchand et Joseph Fortier ; M. C.-E. Marchand touchait l'orgue. M. J.-B. Sigouin accompagnait sa nièce et M. Jacques de Martigny était le témoin de son frère. La mariée portait un ensemble de velours chiffon noir orné de renard argenté, et un chapeau assorti ; son bouquet était composé d'orchidées blanches. Après la cérémonie, il y eut réception intime chez Mme J.-R. Brail, tante de la mariée, où les salons étaient décorés de fleurs de saison. M. et Mme de Martigny partirent ensuite, par avion, pour New-York d'où ils s'embarqueront, à bord du "North Star", pour une croisière au Labrador. Pour voyager, Mme de Martigny portait un ensemble de lainage Dresden, d'après Vionnet, un chapeau et des accessoires tan et un manteau beige avec col de renard de même ton.

Un émoi fatal

M. William Wood, 62 ans, cultivateur de Saint-Colomban, a succombé, vendredi après-midi dernier, à une syncope causée par l'émoi qu'il éprouva lorsque son auto a frappé une roche dans le chemin entre Saint-Colomban et les Mille-Iles. Le coroner Dr J.-G. Latour, de Saint-Jérôme, a rendu un verdict de mort accidentelle.

Un referendum

Les propriétaires de la ville de Saint-Jérôme seront appelés à se prononcer, les 5 et 6 septembre, par voie de referendum, sur un emprunt que veut faire la ville de Saint-Jérôme, pour exécuter différents travaux.

La ville veut emprunter \$7,000 pour 20 ans, pour la construction d'un égout, rue de Vilemure, entre les rues Legault et Parent ; \$30,000 pour une descente auxiliaire à la rivière, et la construction d'égouts dans les rues Saint-Joseph, Laviolette et Saint-Louis ; \$20,000 pour la construction de trottoirs dans les limites de la ville.

Le contremaître de la voirie a fait rapport que les ponts Vanier et Drouin étaient devenus dangereux pour la circulation. En conséquence, il devra y faire faire les réparations d'urgence et une requête sera de nouveau adressée à l'honorable ministre des travaux publics pour qu'un octroi soit alloué à Saint-Jérôme pour la reconstruction du pont Drouin.

Signal automatique
La Commission des Chemins de fer Nationaux installera un signal automatique au passage à niveau de la rue Brière.

A Saint-Jérôme

Madame Philippe Bisson, d'Ottawa, était à Saint-Jérôme ces jours derniers, chez sa nièce, Madame J.-E. Leduc.

Noces d'or de

M. et Mme Alexandre Beauchamp. Le samedi 12 août dernier, M. et Mme Alexandre Beauchamp célébraient leur 50e anniversaire de mariage. A cette occasion un banquet fut servi au Royal George. Il y eut ensuite à l'hôtel Maurice une réception au cours de laquelle une adresse fut lue par Alvin Danis, petite-fille des jubilaires ; des fleurs et une bourse furent présentées par Fleurette et Yvon Beauchamp, leurs petits-enfants.

Etaient présents, les enfants des jubilaires : M. et Mme Alcide Millaire ; M. et Mme Jos. Beauchamp et leurs enfants, Annette et Laurette ; M. et Mme Napoléon Beauchamp et leurs enfants, Yvette, Lucille, Roland, Jean-Paul, Marie-Paul, Gérard, Monique et Ghislaine ; M. et Mme Adélaïde Beauchamp et leurs enfants, Marcel, Fleurette, Solange et Denise ; M. et Mme Ludger Danis et leurs enfants, Alvin et Agathe ; M. et Mme Léopold Beauchamp et leurs enfants, Lucette et Yvon ; M. et Mme Lucien Beauchamp ; M. Louis Beauchamp, frère du jubilaire ; MM. Jos., Napoléon, Jules, Eugène et Elzéar Plouffe, frères de la jubilaire ; MMes Napoléon, Jules, Elzéar et Wilfrid Plouffe ; M. et Mme Paul-Emile Plouffe, demi-frère de la jubilaire et leurs enfants, Madeleine et Pierrette.

Parmi les neveux et nièces : M. et Mme René Gareau, M. et Mme Urgèle Carrière, Lucien, Lucienne et Mariette Plouffe, M. et Mme Gaston Renaud et leur fils, Yvon, M. et Mme Maurice Gingras et leur enfants, Jeannine et Réal, Mme Emery Guénette, Gilberte, Juliette et Alphonse Plouffe.

Au nombre des amis qui assistaient à la fête, on remarquait : M. et Mme Moïse Francoeur, M. et Mme Jos. Chartrand, Mme veuve Jos. Chartrand, M. Omer Beauchamp, M. et Mme Laurin, M. et Mme Aldérie Beauchamp, M. et Mme Levesque, M. Auguste Chartrand, de Détroit, Mich., Gérard Lafontaine, Carmen Beauchamp, Hervé et Roger Beauchamp, Roger Blondin, Mlle Daout, Roland Chartrand, Yvette Bouvrette, MM. Dion, Ethier et Gravel, Mlle Demers, Mlle Quevillon et autres.

Heureuse gagnante

Madame Georges Allaire, no 293 rue Saint-Georges, est la gagnante du kimono et des pantoufles japonaises, au bénéfice de la mission du Bon Pasteur à Sendai. Nos félicitations à madame Allaire et remerciements aux personnes charitables.

A la maison Castonguay

Aujourd'hui commence la grande vente de progrès organisée à la Maison Castonguay, à Saint-Jérôme, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle façade modernisée du magasin de la rue Labelle. Cette vente avec une multitude d'objets remarquables, durera jusqu'au 4 septembre.

Fête d'amis

Les nombreux amis de Me Camille de Martigny l'ont fêté, lundi soir, au chalet du club de golf, à l'occasion de son prochain mariage.

Avec leurs félicitations et leurs vœux, des amis lui offrirent de superbes cadeaux.

Cliniques antituberculeuses

Le médecin de l'Unité Sanitaire

THEATRE
REX
Saint-Jérôme

Vendredi et samedi
25 et 26 août

Programme spécial avec trois grands films : "UN GRAND AMOUR DE BEETHOVEN" avec Harry Baur ; "AVEC LE SOURIRE" avec Maurice Chevalier ; "SPED TO BURN" avec Michael Whalen. Série, "Secrets of Treasure Island", 7e épisode.

Dimanche et lundi
27 et 28 août

Programme double français : "LE DRAME DE SHANGHAI" avec Christine Mardoune, Louis Jouvet, Raymond Rouleau ; "LE RESERVISTE IMPROVISE" avec Felix Oudart, Janine Merrey ; Spécial : "PARTIR EN VOYAGE", avec Charpin.

Mardi, mercredi et jeudi
29, 30 et 31 août

Programme double anglais : "IDIOTS DELIGHT" avec Norma Shearer, Clark Gable ; "ADVENTURE IN SAHARA" avec Paul Kelly, C. Henry Gordon, Lorma Gray. — Comédie.

Avis aux entrepreneurs

POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU RANG SAINT-CAMILLE DANS LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE SAINT-JEROME, COMTE DE TERREBONNE

Des soumissions cachetées et adressées à MM. les commissaires des écoles de la municipalité de la paroisse de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, seront reçues jusqu'à midi, le 2 septembre 1939, pour la construction d'une école dans le rang Saint-Camille, arrondissement no 10.

Le plan et devis sont visibles au bureau du secrétaire-trésorier, au no 407 de l'avenue Parent dans la ville de Saint-Jérôme, de neuf heures du matin jusqu'à quatre du soir, heure avancée, excepté le dimanche.

Chaque soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'un chèque accepté de 10% du montant de sa soumission payable à l'ordre de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jérôme.

Les soumissions seront ouvertes à l'assemblée régulière le 2 septembre 1939 à une heure et trente de l'heure avancée.

La commission scolaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Le secrétaire-trésorier,
J.-Ant. LESSARD.

COIN DES PROFESSIONNELLS

FORTIER & PREVOST
AVOCATS

160, avenue Parent

SAINT-JEROME

Me JOSEPH FORTIER

Me HENRI PREVOST

Téléphones : 258-201-35

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT
AVOCATS ET PROCUREURS

L.-L. LEGAULT, K.C.
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.
Tél. 60 295 rue Main

LACHUTE
GUY LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue Saint-Jacques
MA. 3866 — Montréal

Raymond Raymond
AVOCAT

Tél. 310
(Edifice Club Saint-Antoine)
Coin des rues Saint-Georges & Ave du Palais
SAINT-JEROME
Téléphone résidence : 767
Les samedis et dimanches
à SAINTE-AGATHE

Paul Larose L.L.B.
AVOCAT

128 rue Blainville
SAINT-THERESE
Téléphone 50

Louis Mignault
ARPENTEUR-GEOMETRE

Tél. No 25
320, rue Saint-Georges
Immeuble Léonard
SAINT-JEROME

Dr C. Melillo

Spécialiste Européen
Maladies genito-urinaires et du sang
Syphilis - gonorrhée, prostatite
pertes blanches, etc.
Heure : 11 a.m. — 8 p.m.
1045 rue SAINT-DENIS HA. 0356 MONTREAL
(En bas Dorchester)

du comté de Terrebonne annonce à notre population que les cliniques antituberculeuses discontinuées pour quelques mois à cause de la mort du regrettable Dr Jeannotte, se continueront régulièrement maintenant, un autre médecin ayant été nommé dans la personne du Dr Hermann Gauthier.

Les cliniques auront lieu comme d'habitude chaque lundi après-midi, de 2 à 4 h. 30, et en plus le soir, le premier lundi du mois, de 7 à 9 heures.

Souffrez-vous de vos poumons ? Avez-vous quelques symptômes qui vous troublent au sujet de vos poumons ? Avez-vous été en contact avec quelques parents ou personnes souffrant de tuberculose ? Empressez-vous vers nos cliniques, n'attendez pas qu'il soit trop tard ! N'oubliez pas non plus que nous avons nos cliniques pour bébés tous les vendredis après-midis, de 2 à 4 heures 30. Pensez à faire injecter votre bébé dès l'âge de six mois. Pourquoi prendre une chance avec cette cruelle maladie qu'est la diphtérie ? Pensez que la diphtérie disparaît par l'immunisation, la "Piquette", comme la "Picote" a disparu par la vaccination. Profitez donc de nos cliniques qui en plus d'être gratuites, sont pour votre plus grande protection.

A l'Estérel

LA PATISSERIE BELGE

PATISSERIES & GATEAUX de choix au beurre
Spécialité : GATEAUX DE NOCES
VIANDES FROIDES
Livraison à domicile
321 rue Saint-Georges Tél. 639 S.-Jérôme

Domaine d'Estérel — Lac Masson

BLUE ROOM

André Durieux et son orchestre continental

DANSE TOUS LES SOIRS

Pas de charge de couvert
Dansez sur la "Pergola fleurie"
Lunch : \$1.00 — Dîner musical : \$1.50

SPECIAL : mercredi, 30 août

SOIREE DES MOISSONNEURS

André Durieux et son orchestre continental

C.-A. LORRAIN & Fils

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Bureau existant depuis 38 ans



Voici les artistes de la troupe qui obtint un magnifique succès dans un spectacle offert par l'Imperial Oil, le lundi, 14 août dernier, à l'arena Saint-Jérôme. On voit de gauche à droite : Jos Ratte, O. Guimond, Adrien Lachance, Armand Marion, Lucie Mitchell, Mlle Fabiola Hade, Alys Roby, Roméo Duhamel, Dick Groleau, Domina Brault, Tommy Young et Marcel Doré. Cette troupe a commencé une tournée de représentations à travers toute la province.